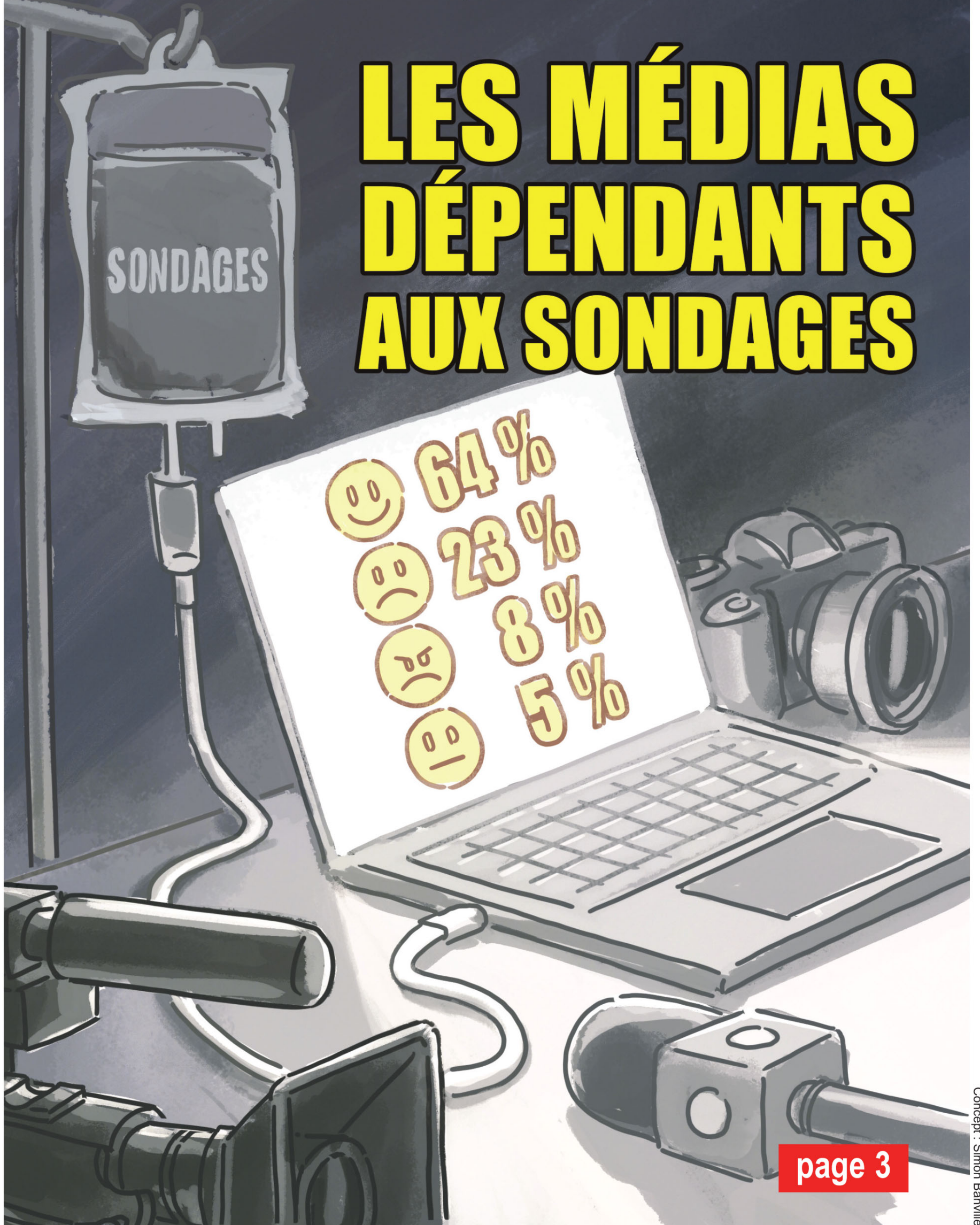


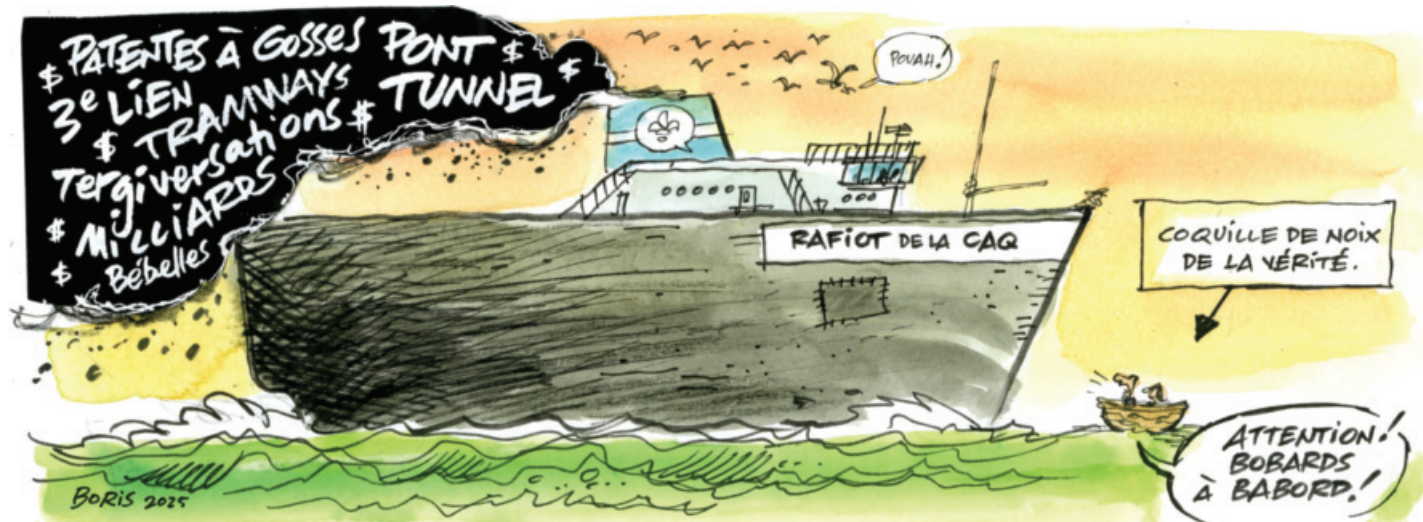
435

L'AUT' JOURNAL

Avril 2025 • avec une apostrophe pour apostropher

LES MÉDIAS DÉPENDANTS AUX SONDAGES





Vous m'avez monté un beau grand bateau (Gerry Boulet)

Michel Rioux

C'est à croire que Donald Trump suit de près la CAQ et s'en inspire...

Ses allers-retours, ses reculs, ses virages à 90 degrés sur les tarifs, les taxes et les contretaxes ne sont pas sans rappeler ceux du gouvernement Legault sur le troisième lien, le tunnel, le bitube, le pont à l'est, le pont à l'ouest. Cela me rappelle ce qu'avait dit Gérard Larose du rondouillard sénateur canadien Gérard Beaudoin. Porteur de ballon lors des discussions menant à l'Accord de Charlottetown, ses propositions et contrepropositions déposées d'une heure à l'autre avaient fait dire au président de la CSN : « Cet homme danse le cha-cha-cha dans des portes tournantes... »

Le ministère des Transports du Québec apparaît depuis longtemps comme le chef-lieu de l'impérite gouvernementale.

Tout ayant été dit sur le troisième lien, on ne s'y attardera pas. Par ailleurs, la saga du tramway de Québec illustre bien comment l'incompétence érigée en système conduit aux innombrables tergiversations qui ont marqué ce projet depuis son annonce, il y a... sept ans.

En juin 2024, son coût était estimé à 5,7 milliards \$. Six mois plus tard, quand le gouvernement a de nouveau donné son accord, la facture avait atteint 7,6 milliards \$. Et on ne sait toujours pas quand ce tramway va rouler.

Toujours dans ce mode de transport, la ministre Geneviève Guilbault annonçait en grande pompe la construction du tramway de l'Est, dont le coût initial est estimé à 18,6 milliards \$. Mais si on en juge par les œuvres passées, nous sommes loin de la coupe aux lèvres. D'autant que le maître d'œuvre désigné, Mobilité Infra Québec, n'est pas encore en fonction. Il est clair que toutes ces bébélles de ponts, de tramways, de tunnels se révèlent finalement pour ce qu'ils sont : des leurres électoraux.

Un bateau, chantait Gerry. Aujourd'hui, il pourrait dire un tramway, un pont, un tunnel...

L'aventure de SAAQclic nous en a encore appris davantage sur ce foutoir de ministère.

Alors qu'il y a au Québec un ministère de la Cybersécurité et du Numérique, il semble que ce qui s'est révélé un fiasco qui a coûté 500 millions de dollars de plus que prévu a

échappé au regard du ministre Éric Caire.

Dans une chronique publiée il y a 16 ans alors qu'il sévissait à l'ADQ, je l'avais appelé Urti Caire. À l'époque, il voulait fêter la défaite des Plaines d'Abraham. « Ça fait partie de notre histoire, que ça nous plaise ou non », avait-il clamé. Sous pression, l'opposition réclamant son départ, je l'avais appelé Pré Caire, sa carrière ne semblant tenir qu'à un fil. À la fin de la même journée, il annonçait sa démission. Il y avait trop d'Anti Caire dans les parages...

Les deux ministres ayant dirigé le ministère des Transports depuis l'arrivée de la CAQ en 2018, Bonnardel et Guilbault, soutiennent n'avoir pas été mis au courant des dépassements de coûts dans ce projet de SAAQclic. « On nous a caché ces chiffres », se sont-ils écriés, de concert avec François Legault.

Le *Journal de Montréal* nous apprenait comment l'incompétence rapporte dans ce milieu. Le salaire du pdg est passé de 230 091 \$ à 276 748 \$ en deux ans. Celui du v.-p., de 224 843 \$ à 275 356 \$ et celui de la directrice du projet, de 151 728 \$ à 200 000 \$. Et celui du sous-ministre de François Legault, dont la ministre Guilbault a révélé qu'il avait été breffé par la SAAQ, a vu son salaire passer de 342 410 \$ à 494 422 \$.

Une partie de l'explication réside dans le fait que les compétences quittent les ministères. Et c'est Legault lui-même qui fournit l'explication. « Les projets informatiques, partout dans le monde, c'est difficile, a-t-il dit. Il y a souvent des dépassements de coûts parce que les firmes comme SAP ont plus d'expertise que le gouvernement. C'est difficile parce que [les employés] reçoivent le double du salaire au privé. Relever ce défi-là fait déjà partie de mes priorités », a-t-il indiqué. Comme il le disait lui-même : « On verra... »

Pour en terminer avec Donald Trump.

Le président Ronald Reagan, en 1988, avait vu ce qui arriverait au Parti républicain, qui s'appelait alors le Grand Old Party, si une brute faisait boire le Kool Aid aux représentants et aux sénateurs de ce parti : « Nos partenaires commerciaux pacifiques ne sont pas des ennemis, mais des alliés. Nous devons nous méfier des démagogues prêts à déclarer une guerre commerciale contre nos amis, affaiblissant ainsi notre économie, notre sécurité nationale et le monde libre tout entier, tout en agitant cyniquement le drapeau américain. » Prémonitoire...

P.-S. S'il vous semble que cette chronique embrasse plusieurs sujets, c'est que la coquille de noix de la vérité flotte dangereusement sur des flots agités en ces temps difficiles. ◀

Les nouveaux franco-américains

En affirmant leur identité québécoise-américaine, un dixième des répondants à l'enquête de la législature du Maine de 2012 signalent leur identification à ce Québec affirmé, post-Révolution tranquille. Ce secteur engagé de la population franco-américaine semble s'identifier au Québec d'aujourd'hui et non à la terre que nos ancêtres ont laissée. Deux leaders franco-américains du XX^e siècle démontrent la continuité des liens entre un Québec transformé et la diaspora de la Nouvelle-Angleterre.

Wilfried Beaulieu, journaliste et éditeur de journaux, représentait l'un des derniers militants franco-américains de la vieille garde. Il est resté déterminé à défendre la cause de la survivance aux États-Unis jusqu'à la fin du XX^e siècle. Pour le point de vue représenté par Beaulieu, la langue française, les écoles paroissiales bilingues et la paroisse nationale restaient les piliers de l'identité franco-américaine [...]

Yvon Labbé est le pendant de Wilfried Beaulieu. Au début des années 1970, Labbé, Claire Bolduc et d'autres animaient un groupe de jeunes Franco-Américains à l'Université du Maine à Orono. Pour le nom du groupe, ils s'approprient l'injure ethnique « frog » et la transforment en l'acronyme FAROG : Franco-American Resource and Opportunity Group (groupe de ressources et de possibilités franco-américaines). Ce groupe défendait les intérêts des étudiants franco-américains sur le campus, dont beaucoup étaient des étudiants de première génération qui se sentaient mal à l'aise à l'université. Plus tard, le FAROG est devenu le Centre franco-américain de l'université [...]

Combatif, souvent sarcastique, le FAROG Forum était un « taon » pour les élites franco-américaines, exposant ce que la jeune génération des années 1970 considérait comme les hypocrisies de la vieille garde. Il représentait les baby-boomers déterminés à affirmer une identité franco-américaine moderne.

Ce groupe s'inspirait de l'esprit de la Révolution tranquille au Québec, ainsi que des mouvements pour les droits civiques aux États-Unis dans les années 1950-1970, notamment les luttes des Afro-Américains et des Hispaniques, et du mouvement féministe. Pour la faction dirigée par Labbé, il n'y avait pas de test linguistique ou religieux pour l'identité franco-américaine. L'appartenance à ce groupe était une question d'auto-identification.

Bien que Beaulieu et Labbé soient censés représenter des factions opposées, ils ont une chose en commun : leur soutien à René Lévesque, au PQ et à l'indépendance du Québec. ◀



Une race d'étrangers.
Le récit méconnu des Franco-Américains
David Vermette
Septentrion, 2024

C'est en avril que le Syndicat de Champlain rend hommage au militantisme de ses membres pour leur dévouement et leur engagement et pour le travail qu'ils accomplissent durant l'année.
Solidaires et au rendez-vous!

Syndicat de Champlain (CSQ)
Personnel enseignant et de soutien

Je me souviens

Le 12 avril 2010, Michel Chartrand nous quittait

15 ans déjà !

Pierre Dubuc

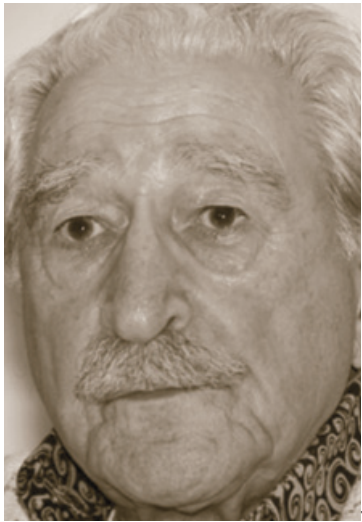


Photo : inlheureux.com

du bien-cuit, au bénéfice de « L'aut'journal » au Medley, où plus de 1200 personnes sont venues, pour leur plus grand ravissement, écouter Pierre Bourgault, Émile Boudreau, Léo-Paul Lauzon, Jean-Guy Moreau, entre autres, « rôti » Michel et la réponse tout aussi mordante de ce dernier. Le public avait aussi eu droit à une mémorable interprétation de la chanson « De la main gauche » par Marie-Claire Séguin.

Dans son livre *Michel Chartrand, La colère du juste* (Lancôt éditeur, 2003), son biographe, Fernand Foisy, consacre de nombreuses pages à l'importance qu'accordait Michel à la présence d'une presse libre et indépendante.

Foisy écrit que Chartrand avait rapidement compris « l'influence et l'importance des médias d'information, le quatrième pouvoir, et il constate que l'on n'est jamais si bien servi par soi-même, car la presse capitaliste sera toujours la presse capitaliste. Elle ne diffusera que les informations qui ne risquent pas de nuire à son image et jamais elle ne donnera l'heure juste à la population ».

La presse capitaliste sera toujours la presse capitaliste. Elle ne diffusera que les informations qui ne risquent pas de nuire à son image et jamais elle ne donnera l'heure juste à la population.

Michel Chartrand était un ami de « L'aut'journal ». Il a tenu une chronique régulière dans les pages du journal et nous a soutenus financièrement à maintes reprises. On se souviendra

LE RÔLE DU CONSEIL CENTRAL

À cette époque, comme aujourd'hui, « la concentration des médias dans les mains de quelques grands propriétaires frise le monopole », rappelle Foisy.

Michel Chartrand, qui préside le Conseil central de Montréal, constate que « plus de 40 000 \$ dorment dans les coffres du Conseil central de Montréal ». Une partie de cette somme servira de mise de fonds pour la création de *Québec-Press*.

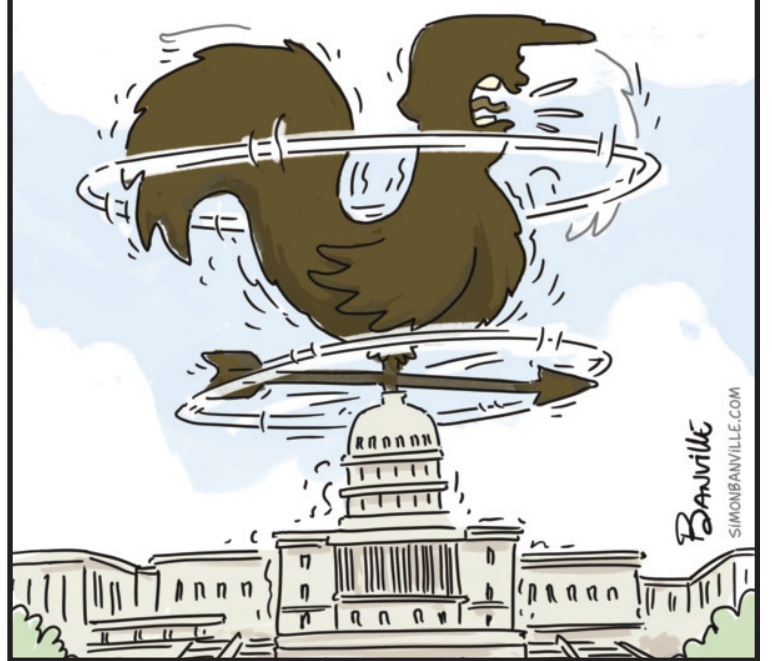
Il réunit chez lui, sur les bords de la rivière Richelieu, des gens du milieu de l'information qu'il a triés sur le volet, les convainc de la nécessité de « créer un journal populaire afin de contrer le type d'information véhiculée par les grands propriétaires des journaux à travers le Québec ».

Au terme de multiples réunions d'information, « la Coopérative des publications populaires est créée, avec l'appui de la CSN, de la CEQ et de la FTQ, sans oublier le Mouvement Desjardins. Le premier projet de la Coopérative consiste à éditer un journal : il portera le nom de *Québec-Press* ».

CHARTRAND RESPECTE L'INDÉPENDANCE DE LA PRESSE

Malgré son rôle d'initiateur du projet, Chartrand « refuse d'accepter un poste au conseil d'administration. Il ne veut surtout pas que l'on accuse le Conseil central de Montréal et son président de vouloir diriger les destinées du

Tarifs, pas de tarifs, tarifs, pas de tarifs...



BANVILLE
SIMONBANVILLE.COM

nouvel hebdomadaire du dimanche, et encore moins l'information qui y sera diffusée. Au grand jamais, Michel Chartrand n'a tenté d'imposer ses points de vue et ses politiques au comité de rédaction ».

L'ARGENT, TOUJOURS UN PROBLÈME

« Le gouvernement libéral, souligne Foisy, a donné des directives strictes à tous ses ministères, leur interdisant d'annoncer d'aucune façon dans *Québec-Press* ».

Aussi, malgré un tirage fort respectable (35 000 exemplaires vendus par semaine pour les dernières éditions,

tandis que le tirage atteint 85 000 exemplaires pendant la Crise d'octobre 1970), *Québec-Press* n'en disparaîtra pas moins, tout juste après avoir franchi le cap de ses cinq ans, le 10 novembre 1974.

Comme ce fut souvent le cas dans l'histoire de « Québec-Press », *L'aut'journal* est dans une situation financière précaire. Nous vous invitons donc à vous abonner, adhérer aux AmiEs de « L'aut'journal », acheter nos livres ou tout simplement faire un don. ◀

Un nouveau collaborateur



Photo : Boréal

Nous sommes honorés d'accueillir comme nouveau collaborateur régulier, Pierre Sormany. Pierre est journaliste depuis plus de 50 ans. Il a travaillé comme journaliste en économie aux quotidiens « Le Soleil » et « Le Jour ».

Il a dirigé la revue *Commerce* et a ensuite travaillé à la Société Radio-Canada où il a créé les magazines *Découverte* et *L'épicerie*, puis a dirigé le sec-

teur des émissions d'affaires publiques télé et l'unité d'enquêtes (radio-télé-Web).

Il a aussi signé des dossiers et des documentaires sur la mondialisation de l'économie et sur le travail. Il vient de publier une version enrichie de son livre *Le métier de journaliste* (Boréal). Dans nos pages, il traitera principalement des médias.

C'est avec joie que nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe de « L'aut'journal »! ◀



ABONNEZ-VOUS! Voir page 9



Le billet

Michel Rioux

1



La politique québécoise

Sylvain Martin

13



Les médias

Pierre Sormany

3



Le mouvement des femmes

Marie-Claude Girard

15



La politique internationale

Luc Allaire

4



Le point d'orgue

Olivier Dumas

16



Le monde financier

Gabriel Ste-Marie

5



Le temps de lire

Simon Rainville

17



L'immigration

Anne Michèle Meggs

6



Le mouvement pacifiste

Pierre Jasmin

18



L'environnement

Marc Nantel

8



La page éditoriale

Pierre Dubuc

9



La langue

Charles Castonguay

10



4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4

Téléphone : (514) 843-5236

Internet : info@lautjournal.info

Envoi de publication canadienne

Numéro de convention : 40050148

2025, Dépôt légal

Bibliothèque nationale

ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

Les médias

Des réponses au vif d'une crise

La dépendance aux sondages

Pierre Sormany

Les médias souffrent d'une dépendance aux sondages. Ce n'est pas étonnant : les journalistes se targuent d'être les témoins de la réalité et les porte-paroles de l'opinion publique, du moins celle de leurs lecteurs; encore faut-il qu'ils sachent où ces lecteurs se situent.

Mais les sondages ont-ils vraiment la valeur qu'on leur accorde? Passons vite sur le fait que la plupart ne sont pas « probabilistes », c'est-à-dire que leur échantillon ne représente pas vraiment l'ensemble de la population visée. Leurs résultats ne peuvent être extrapolés, leur marge d'erreur est inconnue.

Mais leurs deux plus graves défauts, c'est qu'ils sont faits le plus souvent dans un contexte où l'actualité provoque des réactions émotives et non des positions réfléchies. Et, surtout, ils portent souvent sur des questions pour lesquelles les répondants ne maîtrisent pas les conséquences des idées qu'on leur demande de commenter.

LE BOYCOTT DES PRODUITS AMÉRICAINS

Le contexte, d'abord. Nous venons d'entrer dans une guerre commerciale que nous a imposée Donald Trump. Les médias ont donc sondé les Québécois sur leur intention de boycotter les produits en provenance des États-Unis.



Les influenceurs soulèvent des problèmes et mettent de l'avant une solution; les journaux en font écho; puis ils sondent les lecteurs... qui répercutent alors la manchette de la veille! A-t-on alors appris quelque chose sur l'opinion publique?

« Les membres des Métallos dans toute l'Amérique du Nord travaillent ensemble. Nous nous battons également ensemble. Et lorsqu'il s'agit de riposter à une politique commerciale irréflective qui nous nuit à tous, c'est ensemble que nous gagnerons ».

-Dave McCall, président international des Métallos.

« Plus que jamais, nous demandons aux différents paliers de gouvernement et aux différents partis de faire front commun devant les attaques économiques injustes de l'administration Trump ».

-Dominic Lemieux, directeur québécois des Métallos.

Les Métallos portent le message des deux côtés de la frontière. Les tarifs nuisent aux travailleur.euse.s ici comme aux États-Unis.

Les réponses étaient largement positives. Normal: les Québécois, comme les autres Canadiens, sont en colère. Mais le feront-ils vraiment quand il s'agira de se priver de produits qu'ils chérissent? Quand il leur faudra décider de se passer de Disney ou de Netflix? Disons en tout cas qu'on n'a pas encore noté de désertion massive du réseau Facebook, américain et trumpiste par excellence.

Ce que les sondages nous révèlent, c'est ce que les gens disent qu'ils feront, au vif d'une crise. Pas la nature des gestes qu'ils poseront une fois dissipée l'émotion du moment.

LES BARRIÈRES COMMERCIALES

Et puis, il y a les détails que les sondés ne connaissent pas. On a, par exemple, demandé aux Québécois s'ils favoriseraient l'abolition des barrières commerciales entre les provinces, afin que les échanges transprovinciaux puissent atténuer les effets négatifs des tarifs américains.

Large consensus là-dessus... surtout après que tous les médias aient répercuté le discours favorable de nombreux porte-paroles des milieux d'affaires. La solution semble si simple.

Mais minute! Parmi les 37 « exceptions » québécoises au libre-échange transcanadien, beaucoup portent sur la langue d'étiquetage, sur la gestion de l'offre dans le secteur agricole (un mode de gestion qui a permis de sécuriser le revenu des agriculteurs et auquel les Québécois sont attachés), sur le contrôle exclusif de certains secteurs par des entreprises d'État, comme Hydro-Québec ou la SAQ, sur des normes de sécurité que personne ne remet en cause.

Bref, si on les avait interrogés sur chacune de ces « exceptions », en leur expliquant leur utilité, il est fort possible que les Québécois auraient exprimé leur appui à la majorité d'entre elles. La

question posée, trop générale, ne signifie rien.

ÉNERGIE EST

Autre exemple: les Québécois, nous dit-on, seraient désormais majoritairement favorables à ce qu'on ranime le projet Énergie Est pour acheminer vers un port des Maritimes le pétrole de l'Ouest canadien, et le projet du gazoduc GNL Québec pour acheminer à un port méthanier sur le Saguenay le gaz naturel destiné aux marchés d'Europe et d'Asie.

Attention, ici encore! Ces projets ont soulevé un tollé, pas seulement parce que les Québécois seraient anti-pétrole. Le pipeline Énergie Est aurait traversé 830 cours d'eau au Québec, dont 122 considérés comme importants et dont au moins deux posaient des défis technologiques que certains experts jugeaient insurmontables. Et le port méthanier sur le Saguenay, avec le trafic maritime intense qu'il suscitait, soulevait des enjeux écologiques majeurs, compte tenu de l'hydrographie particulière du fiord.

Ces objections sérieuses referaient surface, si ces projets étaient ranimés. Pas sûr que l'opinion publique soit plus indulgente, guerre tarifaire ou pas!

UN CERCLE VICIEUX

Bref, un sondage peut bien nous dire que tout le monde est pour la tarte aux pommes. Mais s'il se trouve que la tarte en question est contaminée au plomb et à l'arsenic, sera-t-elle aussi populaire?

Le problème, c'est que les sondages ne nous donnent jamais les détails. Dès lors, bien des gens sont tentés de répondre selon ce qu'ils ont lu dans les journaux, faute de pouvoir pondérer vraiment les enjeux.

On entre dans un cercle pervers: les influenceurs soulèvent des problèmes

et mettent de l'avant une solution; les journaux en font écho; puis ils sondent les lecteurs... qui répercutent alors la manchette de la veille! A-t-on alors appris quelque chose sur l'opinion publique?

LES DÉPENSES MILITAIRES

Un bel exemple de ce cercle vicieux: la question de l'accroissement des dépenses militaires afin d'atteindre l'objectif de 2% du PIB préconisé par l'OTAN. Plusieurs grands quotidiens, dont *La Presse* notamment, en ont fait la promotion. Puis, en avril dernier, *La Presse* a consulté ses lecteurs: 85% des répondants se sont dit d'accord avec cette cible, quitte à s'endetter ou à réduire les dépenses ailleurs.

Mais on parle d'un investissement public annuel de 14 milliards \$, dans un contexte où les déficits budgétaires sont déjà considérés comme excessifs! Où trouver cette somme? A-t-on interrogé les lecteurs sur la pertinence de couper dans les budgets du logement, de la santé, de l'éducation, de la francisation, pour augmenter la part consacrée aux militaires? Le résultat aurait-il été le même?

Dans son blogue sur les médias, l'analyste Michel Lemay pose bien cette question: « Le droit à l'opinion, reconnu à tous, est une chose; la capacité à opiner (qui suppose intérêt et maîtrise minimale du sujet visé) en est une autre. [...] On peut demander aux gens s'ils ont fait du vélo cet hiver, ou pour qui ils pensent voter, mais sommes-nous sur le même plan si on leur demande d'opiner sur la réforme du mode de scrutin, le troisième lien ou le transfert fédéral en santé? [...] L'époque l'exige, chacun de nous est censé avoir une opinion sur tout, même sur des choses dont on ne sait à peu près rien et auxquelles on n'a jamais réfléchi. »

La politique internationale

En République démocratique du Congo

La tragédie se poursuit

Luc Allaire

Cela fait près de 30 ans que la guerre perdure à l'est de la République démocratique du Congo, ce qui en fait l'un des conflits les plus meurtriers. La recrudescence ces dernières semaines, et la prise de Goma et de Bukavu par le M23 appuyé des soldats rwandais a enfin mis cette tragédie sur la scène diplomatique et médiatique.

L'Internationale de l'Éducation est extrêmement préoccupée par l'impact dévastateur du conflit en cours dans la partie orientale de la RDC, suite à la récente recrudescence des combats qui ont causé la mort de milliers de personnes. Plus de 6 millions de personnes, dont 2,6 millions d'enfants, ont maintenant fui leur foyer et sont contraintes de vivre dans des conditions de surpeuplement et d'insalubrité.

«L'Internationale de l'Éducation condamne fermement l'escalade de la violence et l'ingérence extérieure en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo,» a déclaré Dennis Sinyolo, directeur du bureau régional africain de l'IE.

UN SYSTÈME ÉDUCATIF DÉVASTÉ

« La crise actuelle a entraîné la fermeture de 2 594 écoles, dont 1 483 au Nord-Kivu et 1 111 au Sud-Kivu, affectant 1 108 962 enfants », a déclaré le ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté de la RDC.

Les syndicats de l'éducation de la RDC déplorent qu'en plus des écoles bombardées, détruites et occupées par les rebelles, les bancs sont transformés en bois de chauffage par ces envahisseurs. De plus, la présence d'engins explosifs dans certaines écoles compromet gravement la sécurité des élèves et des enseignants.

Dans une tragédie sans précédent, une école a même été transformée en cimetière, illustrant l'horreur et le désastre qui frappent le secteur éducatif dans les zones de conflit.

Les villes de Goma et de Bukavu sont marquées par une forte psychose qui frappe directement les élèves et les établissements scolaires. Des cas de recrutement forcé des élèves par le M23 et l'armée rwandaise ont été documentés, affirme le ministère de l'Éducation nationale.



La crise actuelle a entraîné la fermeture de 2 594 écoles, dont 1 483 au Nord-Kivu et 1 111 au Sud-Kivu, affectant 1 108 962 enfants.

QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE?

La société civile congolaise critique fermement l'apathie de la communauté internationale face au conflit, notamment le fait que l'Union européenne continue à envoyer des armes au Rwanda, malgré le fait que le Rwanda ait envahi l'est de la RDC.

Le Rwanda vole les ressources minières congolaises, et l'Union européenne a conclu un accord avec le Rwanda pour acheter ces matières premières des Congolais qui ont été volées. En effet, la Commission européenne a conclu cet accord avec le Rwanda, et deux mois après, le M23, ce mouvement rebelle soutenu par le Rwanda, a été conquérir la plus importante mine de coltan au Congo pour, en contrebande, voler ces ressources et les mettre sur les marchés internationaux.

La Commission européenne a de quelque sorte offert son feu vert aux Rwandais pour envahir le Congo. L'Europe se trouve ainsi du côté de l'agresseur, et tout cela pour le profit des multinationales sur le corps des Congolais, dont de nombreuses compagnies multinationales américaines.

En effet, le coltan est la principale matière première utilisée dans les téléphones intelligents et les ordinateurs portables. Le Rwanda est devenu, il y a quelques années, le principal pays producteur de coltan, alors qu'il n'y a aucune mine de coltan au Rwanda.

Alors pillages, destructions, des milliers de morts, des centaines de milliers de personnes déplacées, des centaines de milliers de femmes violées et mutilées, il faut que ça cesse!

C'est une longue histoire de néocolonialisme qui se poursuit, après l'or au

Mali, l'uranium au Niger, le gaz et le pétrole en Libye. C'est toujours la même histoire de pillage. Les Africains en ont assez!

LA PRESSION EUROPÉENNE MONTE CONTRE LE RWANDA

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne étaient réunis le lundi 24 février à Bruxelles. Pour la première fois depuis la chute de Goma, ils ont enfin réussi à prendre une décision commune au sujet du rôle militaire du Rwanda en appui des milices rebelles du M23 en République démocratique du Congo.

Selon une publication sur Radio France International (RFI), « les 27 ont décidé de suspendre le dialogue politique avec le Rwanda pour les questions de sécurité et de défense. C'est la première conséquence tangible commune de la condamnation de l'action des forces armées rwandaises dans les Kivu. Cette suspension est un signal politique et les Européens soulignent que c'est une première étape ».

En effet, la cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, a déclaré qu'il y a une décision politique de mettre en œuvre des sanctions en fonction de la situation sur le terrain. « Nous avons exhorté le Rwanda à retirer ses troupes et le protocole d'accord concernant les matières premières essentielles sera réexaminé », a-t-elle déclaré. ◀

TOUJOURS LÀ POUR VOUS



DÉCOUVREZ-NOUS



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Le monde financier

L'écart s'élargit entre riches et pauvres

Des chiffres qui donnent le tournis

Gabriel Ste-Marie

LES PALIERS D'IMPOSITION

L'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable (Canadians For Tax Fairness) vient de publier une étude qui s'intéresse à l'évolution des revenus des personnes au cours des quarante dernières années.

L'étude s'appuie sur les données de Statistique Canada entre 1982 et 2022 et montre que les écarts de richesse se creusent. En prenant les revenus du marché, donc avant taxes, impôts et redistribution, le 1 % le plus riche a vu son revenu moyen corrigé pour l'inflation augmenter de 80,5 % alors que le 50 % le moins fortuné a vu non pas une hausse, mais une diminution de 12,5 %. Pour le 0,01 % le plus riche, c'est une hausse de 185 %.

Après impôts et redistribution, les écarts sont moindres, mais toujours réels. Par exemple, pour le 1 %, c'est une hausse de 65 % et pour le 99 %, c'est 22 %. On peut donc dire que, après redistribution, le 1 % a vu son revenu augmenter trois fois plus vite que celui du reste de la population.

L'étude évalue aussi que, si la moitié de la population la moins fortunée avait reçu sa part de la croissance économique des 40 dernières années, chacune de ces personnes aurait gagné 6 450 \$ de plus durant la dernière année.

L'organisme rappelle que le système fiscal a été transformé au cours des 40 dernières années à la faveur des mieux nantis. Le nombre de paliers d'imposition a été réduit, tout comme le taux du palier supérieur. Par exemple, sur la période étudiée, le taux supérieur est passé de 82,4 % à 53,5 % pour les individus, et de 53,4 % à 26,5 % pour les entreprises.

Il s'agit d'un phénomène aussi observé aux États-Unis et dans les autres pays. Pour l'organisme, ces changements découlent du néolibéralisme. En fait, leur étude vise à démontrer que le néolibéralisme des dernières décennies a profité au 1 % le plus fortuné.

L'organisme s'intéresse aussi au taux effectif de taxation, qui renvoie à la part de taxes et d'impôts qui est réellement payée après les diverses déductions. Pour la personne qui a un revenu médian, ce taux est passé de 34,2 % à 43 % entre 1988 et 2022. C'est donc dire que la personne au revenu médian paye 9 points de plus qu'il y a 34 ans. Toujours sur la même période, la personne du 1 % le plus fortuné a quant à elle vu son taux effectif diminuer de 35,3 % à 23,6 %! C'est donc une diminution de près de 12 points!

Nous sommes donc passés d'un système très légèrement progressif – où le 1 % paye un taux légèrement plus



Photo : CANVA

Selon les rapports d'Oxfam, il y a 800 millions de travailleuses et travailleurs qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer à cause de l'inflation depuis deux ans.

élevé, 1 point de plus – à un système clairement régressif – où le 1 % paye un taux nettement moins élevé, 20 points de moins.

L'ENDETTEMENT

L'étude rappelle que la consommation est de plus en plus soutenue par l'endettement, qui va en augmentant.

Entre 1990 et 2022, le ratio dette-revenu des ménages a doublé, passant de 90 % à 180 %.

Tout ça dans un contexte où le logement accapare désormais 31,4 % du budget des ménages alors qu'il ne représentait que 23,4 % en 1982. Rappelons ici que l'étude porte sur l'ensemble du Canada. Si les éléments présentés s'appliquent généralement à la situation du Québec, la part du budget consacrée au logement demeure pour l'instant un peu moins élevée au Québec, puisque cette statistique est dopée par les coûts astronomiques de Vancouver et de Toronto.

Malheureusement, la tendance de l'augmentation des écarts de richesse semble se poursuivre et s'observe à l'échelle internationale. Par exemple, l'organisme Oxfam indique que « la fortune des milliardaires a augmenté trois fois plus vite en 2024 qu'en 2023. » Pendant ce temps, « le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté n'a pratiquement pas changé depuis 1990. Les inégalités échappent à tout contrôle ».

LES BÉNÉFICES DES ENTREPRISES

Cet organisme évalue que les 148 plus grandes entreprises ont vu leurs bénéfices augmenter de 52 % en trois ans et que la fortune des cinq hommes les plus riches du monde a augmenté de 114 %. Sur la même période, cinq milliards de personnes se sont appauvries.

Le directeur d'Oxfam critique sévèrement la situation actuelle. « Le pouvoir démesuré des grandes entreprises et des monopoles est une machine à fabriquer des inégalités : en pressurant les travailleurs et travailleuses, en s'adonnant à l'évasion fiscale, en privatisant l'État et en accélérant les dérèglements climatiques, les entreprises géné-

rent des richesses inépuisables pour leurs propriétaires ultrariches. Mais elles leur donnent aussi du pouvoir, ce qui mine nos démocraties et nos droits. Aucune entreprise ni individu ne devrait avoir autant de pouvoir sur nos économies et nos vies ».

Toujours selon les rapports de l'organisation, il y a 800 millions de travailleuses et travailleurs qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer à cause de l'inflation depuis deux ans. Leurs salaires n'ayant pas suivi la hausse des prix, ils ont perdu l'équivalent d'une moyenne de 25 jours de travail. Alors que l'impôt effectif des entreprises a été réduit de près du tiers au cours des dernières décennies, la privatisation des services publics augmente et l'accès à l'eau et à l'éducation diminue.

LES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES

Ce sombre portrait rappelle l'importance de rendre le système fiscal réellement progressif et de fermer les échappatoires des paradis fiscaux pour les grandes fortunes et pour les multinationales.

Ces changements sont nécessaires, mais difficile à mettre en place à cause de la concurrence fiscale entre les pays. Le contexte actuel avec l'administration Trump, qui cherche à réduire davantage l'impôt des plus fortunés et qui s'en prend aux pays qui cherchent à taxer les profits réalisés dans les paradis fiscaux risque de compliquer les efforts pour arriver à une société plus juste. ◀

Lien vers l'étude : https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/2025-03/C4TF%20Affordability%20report_0.pdf

L'auteur est député du Bloc Québécois

NON
AU PROJET
DE LOI 89

UNIFOR
lesyndicat | Québec
uniforquebec.org

L'immigration

La solidarité internationale

Gérer notre compassion

Anne Michèle Meggs

La grande compassion du peuple québécois se reflète dans le fait que, bon an mal an, nous prévoyons que 30 % à 40 % de notre immigration permanente soit formée de personnes admises dans les catégories familiale et humanitaire.

En fait, depuis 15 ans, la proportion a varié autour de 30 % et 40 %, avec une hausse significative en 2020 et 2021. Pendant la pandémie la part du regroupement familial a augmenté parce qu'il n'était pas touché par les restrictions de voyage. Dans les trois dernières années, la proportion a baissé considérablement, atteignant en 2024, 30,7 % des admissions. Le Plan d'immigration du Québec 2024 a prévu cette proportion à 36 %, mais, selon le plan de 2025, ces catégories représenteront 28 % des admissions cette année.

S'il est vrai que la première motivation des personnes de ces catégories n'est pas économique – elles rejoignent un membre de la famille déjà au Québec avec un statut permanent ou on leur a accordé le statut de réfugié ayant fui leurs pays pour des raisons de persécution – les adultes de cette catégorie vont très largement s'intégrer au marché du travail.

La planification par le Québec de ces deux catégories est plus complexe parce que, à part les réfugiés sélectionnés à l'étranger, le nombre de demandes est moins prévisible et le fédéral joue un rôle plus important dans le traitement de ces dossiers.

REGROUPEMENT FAMILIAL : QUEL SEUIL ÉTABLIR ?

Si on établit un seuil pour le nombre de personnes qui seront admises dans

une certaine catégorie, afin de respecter ce seuil, il faut (1) pouvoir contrôler le nombre de demandes qui seront acceptées pour traitement ou (2) pouvoir minimalement faire des projections sur le nombre de demandes attendues.

Traditionnellement, ces leviers ont été très peu utilisés. Aucune justification scientifique n'est offerte pour les seuils établis. Le gouvernement fédéral suspend de temps en temps le parrainage des parents et grands-parents quand l'accumulation des demandes en attente de traitement devient trop grande et risque de faire dépasser les seuils canadiens.

PROCESSUS DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE PARRAINAGE FAMILIAL

La demande est faite au fédéral, qui vérifie surtout les liens parentaux. Si elle est jugée admissible, elle est acheminée au Québec, qui est responsable des conditions et de la signature de l'entente de parrainage. Un Certificat de sélection est délivré à chaque personne parrainée. L'étape finale est la demande de résidence permanente auprès du fédéral.

GESTION DE LA DEMANDE EN LIEN AVEC LES SEUILS QUÉBÉCOIS

Jusqu'à tout récemment, le Québec n'avait pas le choix que de traiter l'ensemble des dossiers envoyés par le fédéral, puisque les personnes concernées avaient déjà appris que leur demande avait été acceptée. Peu importe les cibles établies pour cette catégorie par le Québec, le fédéral continuait de recevoir toutes les demandes émanant du Québec et de transmettre celles jugées admissibles au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour la signature de l'entente de parrainage.



Photo : CANVA

Il n'existe aucune donnée sur le profil des personnes faisant une demande de parrainage. Combien sont nées au Québec ou au Canada? Combien ont obtenu leur citoyenneté par naturalisation? Combien ont le statut de résident permanent?

Le MIFI les a traitées, mais la dernière étape, la résidence permanente accordée par le fédéral a été ralentie parce que le Québec n'a pas ajusté ses seuils pour cette catégorie dans sa planification pluriannuelle.

Il y a eu des années dans le passé où le fédéral a décidé d'entreprendre un *blitz* de traitement des demandes de résidence permanente dans cette catégorie, ce qui a donné lieu à un dépassement de la cible établie dans la planification du Québec. Le ministre fédéral, Marc Miller, a menacé de faire la même chose au mois de mars 2024.

En date du 13 juin dernier, pour la première fois, le MIFI a pris la décision de définir lui-même un plafond pour les demandes de parrainage qu'il acceptera dans cette catégorie jusqu'en juin 2026. En principe, pour respecter l'Accord Canada-Québec, le fédéral va tenir compte de ce plafond dans le nombre de demandes qu'il acceptera provenant du Québec.

Cela laisse pourtant sans réponse la question de la manière dont les

seuils sont établis pour cette catégorie.

Les dizaines de milliers de demandes de résidence permanente de cette catégorie provenant du Québec qui traînent dans l'inventaire à Ottawa constituent un dossier urgent. Le délai de traitement de cette étape est plus de trois fois plus long qu'ailleurs au Canada, 35 mois par rapport à 11 mois. Trois ans, c'est trop long pour mettre une vie en pause et garder les partenaires et enfants séparés.

Maintenant que le Québec a pris en charge la gestion des demandes pour l'avenir, il serait pertinent qu'il prévoie une planification d'écoulement de ces dossiers, comme il a fait il y a deux ans pour les dossiers de la sous-catégorie des immigrants investisseurs.

De plus, on me pardonnera mon radotage, mais un système d'immigration à une étape favorise aussi la diminution des demandes de parrainage familial parce que toute la famille est incluse dans une demande d'immigration permanente. Il y aurait moins de

célibataires à statut temporaire faisant une demande de parrainage après avoir obtenu leur résidence permanente.

MANQUE DE DONNÉES POUR PROJETER LE NOMBRE DE DEMANDES

Il n'existe aucune donnée sur le profil des personnes faisant une demande de parrainage. Combien sont nées au Québec ou au Canada? Combien ont obtenu leur citoyenneté par naturalisation? Combien ont le statut de résident permanent? Y a-t-il des tendances liées au pays de naissance, âge, sexe?

Quant aux personnes parrainées, on ne recueille pas non plus de données sur elles. Rien sur les langues connues, sur leur scolarité ou formation, expérience de travail. Un meilleur portrait de cette catégorie permettrait à la fois de mieux projeter le nombre de demandes, et de préparer des services en fonction des besoins de cette clientèle, deux facteurs essentiels à l'établissement des cibles. ◀

PRENDRE LES — DEVANTS

Le balado animé par
le président Éric Gingras

Écoutez la nouvelle saison
prendrelesdevants.com


Centrale des syndicats
du Québec

L'immigration

Le signal de notre solidarité internationale

L'immigration humanitaire

Anne Michèle Meggs

La catégorie de l'immigration humanitaire inclut les personnes reconnues comme réfugiées, soit à l'étranger ou sur place, qui ont obtenu leur résidence permanente. Le nombre qui sera accueilli chaque année par le Québec est fixé dans son plan annuel d'immigration, selon les orientations de la planification pluriannuelle en cours.

Cela étant dit, l'article 8 de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration précise que « de manière à assumer pleinement sa part de responsabilité en matière d'accueil humanitaire », le Québec s'engage à accueillir un pourcentage du nombre total de réfugiés accueillis par le Canada au moins égal à sa part de la population canadienne. En réalité, le nombre de personnes admises par le Québec dans cette catégorie n'a jamais atteint une part équivalente à son poids démographique, pas plus que pour l'immigration permanente dans son ensemble.

STATUT DE RÉFUGIÉ RECONNU À L'ÉTRANGER

Le Québec gère entièrement, la demande et la sélection des personnes dont le statut de réfugié a été reconnu à l'étranger par l'agence responsable de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Un certain nombre sont prises en charge par l'État, d'autres sont parrainées par des groupes privés.

STATUT DE RÉFUGIÉ RECONNU SUR PLACE

Là où le bât blesse est le nombre de personnes reconnues comme réfugiées

sur place. Ce sont des personnes qui ont demandé l'asile après leur arrivée au Canada. Dans ces cas, c'est l'État-nation d'accueil qui assume la responsabilité de traiter la demande, de déterminer si la situation de la personne correspond à la définition internationale de réfugié et de protéger la personne pendant cette période de traitement.

Planifier le nombre de personnes protégées qui obtiendront leur résidence permanente chaque année est très difficile.

D'abord il faut comprendre le processus de traitement des demandes d'asile.

PROCESSUS D'UNE DEMANDE D'ASILE

Très sommairement, une demande d'asile est faite au point d'entrée ou en ligne après l'arrivée. Les services frontaliers et Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada (IRCC) font une première vérification et décident si la demande sera référée à la Commission de l'immigration et du statut du réfugié du Canada (CISR). À ce stade, si la demande est refusée à un point d'entrée, la personne ne pourra entrer au pays. La CISR détermine si la demande est acceptée et accorde ou non le statut de réfugié. Ensuite, au Québec, la personne reconnue comme réfugiée demande un Certificat de sélection du Québec. L'étape finale est une demande de résidence permanente.

RÉDUIRE LE NOMBRE DE DEMANDES EN AMONT

La seule façon d'éviter les demandes d'asile est de diminuer, en amont, le nombre de visas et de permis temporaires délivrés à des personnes



Le Québec gère entièrement, la demande et la sélection des personnes, dont le statut de réfugié a été reconnu à l'étranger par l'agence responsable de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

considérées comme étant susceptibles de présenter une telle demande une fois arrivées dans le pays. Maintenant que l'entente sur les tiers pays sûrs s'applique à l'ensemble de la frontière et que la surveillance est accrue, il y a très peu de personnes qui arrivent de manière irrégulière, sans un document de voyage délivré par le gouvernement canadien.

Le fédéral est responsable de la délivrance de ces documents et, après avoir allégé les conditions pour ces titres temporaires en 2023, contre la recommandation de ses fonctionnaires, il a resserré les règles en 2024. Ce resserrement a porté fruit. Selon les données obtenues par le *Toronto Star*, les agents d'immigration ont rejeté 2 359 157 demandes de résidence temporaire, soit 50 % en 2024, contre 1 846 180, soit 35 %, l'année précédente. Le taux de refus — qui couvre les permis d'études, les permis de travail et les visas de visiteur — a atteint son plus haut niveau depuis 2019, avant la pandémie. Nous n'avons pas les données par province de destination.

Malgré cet effort, selon IRCC, le nombre de demandes d'asile a augmenté de 20 % au Canada entre 2023 et 2025. La très grande part de cette augmentation se trouvait en Ontario, où le nombre de demandes a augmenté de

43 %, tandis qu'au Québec on a vu une baisse de 9 %.

Pourquoi cet écart entre le taux de refus des demandes de titres temporaires et le taux d'augmentation des demandes d'asile? Sûrement parce qu'un très grand nombre des demandes — deux tiers au Canada en 2024 — ne se font pas à un point d'entrée, la frontière terrestre ou un aéroport. Au Québec, ces demandes représentent moins d'un quart du total, mais elles représentent la grande majorité des cas en Ontario, Colombie-Britannique et Alberta. Nous ne savons pas combien de temps ces personnes ont été au pays avant de faire leur demande d'asile. Il se peut que ce phénomène découle du laxisme du fédéral dans le traitement des demandes de visas et de permis en 2023.

PRÉVOIR LE TAUX D'ACCEPTATION

L'autre donnée dont il faut tenir compte est le taux d'acceptation des demandes de statut de réfugié, ce qui donnera une idée du nombre de personnes ayant droit à la résidence permanente, mais pas le nombre exact parce qu'il s'agit de dossiers qui ne tiennent pas compte des personnes à charge. Selon le site de la CISR, en 2024, 46 480 demandes ont été acceptées (63 %) au Canada sur les 73 456 dossiers finalisés. Malheureusement, les données publiques ne sont pas présentées par province, uniquement par pays de persécution.

ATTENTION AUX DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE

En ce qui concerne le délai de traitement, pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2024, le temps moyen de traitement de façon générale des demandes d'asiles finalisées était de 14 mois au Canada. Pour cette même période, le temps de traitement moyen pour l'appel d'une demande de statut de réfugié était de cinq mois. Le CISR a augmenté significativement le nombre de demandes finalisées par mois, passant de 4 320 en moyenne par mois en 2023 à 6 121 en 2024. Mais à la fin de 2024 il y en avait 272 440 en cours de traitement. Au rythme de 2024, ça va prendre presque quatre ans pour toutes les finaliser.

LA RÉSIDENCE PERMANENTE ET LES SEUILS ÉTABLIS

Enfin, on arrive à l'étape de la résidence permanente, l'étape qui déter-

mine les seuils planifiés et le nombre comptabilisés dans l'immigration permanente. Un regard sur les résultats d'admissions en 2024 avec le plan d'immigration du Québec pour la même année démontre l'effet de la croissance dans les demandeurs d'asile dans les dernières années.

On y voit que, pour l'ensemble des personnes reconnues comme réfugiées, le nombre ayant obtenu leur résidence permanente est dans la fourchette fixée pour la catégorie humanitaire. Pourtant, le nombre de personnes reconnues sur place a dépassé de 635 le seuil maximal de 3 700 établi et le nombre reconnues à l'étranger parrainées par des groupes privés étaient de 860 en bas du seuil minimal de 1 850 prévu. Ça représente des centaines de personnes réfugiées attendues par des groupes au Québec prêts à les accueillir qui n'ont pas été admises.

Toutes les personnes reconnues comme réfugiées ont le même mérite d'être accueillies, mais notre système de planification crée ces situations de détresse et de déception. Une autre différence entre ces sous-groupes est que les personnes qui sont reconnues sur place sont déjà au Québec depuis plusieurs années. Elles ne s'ajoutent pas à la population dès qu'elles obtiennent leur résidence permanente; elles changent tout simplement de statut. Ce changement de statut est essentiel pour établir la sécurité et la stabilité pour ces personnes, mais a-t-il sa place dans la planification des niveaux d'immigration?

De plus, on voit avec les personnes reconnues sur place au Québec le même phénomène d'attente pour la résidence permanente qu'avec les demandes de la catégorie du regroupement familial. Le délai d'attente pour ces personnes est de 45 mois, tandis que hors Québec le délai est de 28 mois. Cela veut dire qu'il y a des dizaines de milliers de personnes avec un CSQ du Québec qui attendent la résidence permanente pendant des années parce que le seuil planifié est trop bas.

UNE LEÇON À TIRER DE LA COMPLEXITÉ

Si vous êtes complètement mêlés après toutes ces explications du système de planification d'immigration au Québec et des enjeux afférents, une partie de ma tâche est accomplie. Au moins, vous voyez la complexité de l'exercice et pourquoi les solutions ne sont pas simples et prendront du temps à mettre en place si on veut bien faire. Le Québec est capable d'être un modèle en matière d'immigration et d'intégration, mais, pour maintenir la confiance de la population et pour être équitable et juste envers les personnes qui arrivent chez nous, il faudra de la transparence et une gestion des attentes. Appuyons-nous sur la compassion naturelle et la créativité hors pair du peuple québécois. ◀

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Comment on peut faire mieux

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS
PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Une demande de la Fonderie Horne

Pourquoi une étude de biosurveillance?

Marc Nantel

Depuis cinq ans, la fonderie Horne critique les études de biosurveillance de 2018-2019, effectuées par la Santé publique, concernant l'imprégnation de l'arsenic dans les ongles des citoyens du quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda.

Dans ces études, on comparait les résultats avec un groupe témoin habitant la ville d'Amos située à 100 km de R-N. Le taux moyen d'imprégnation des enfants était quatre fois supérieur dans le quartier Notre-Dame.

Les dirigeants de la fonderie ne reconnaissent pas ces résultats et demandent au gouvernement des études indépendantes. Ceci laisse entendre clairement qu'ils considèrent que la Santé publique n'est pas indépendante. Elles ont même demandé qu'elle ne soit plus responsable des études de biosurveillance menées à Rouyn-Noranda. À sa face même, cette demande est une insulte à l'État québécois.

Heureusement, le gouvernement continue de reconnaître que c'est légalement la Santé publique qui fait office de vigie afin d'assurer que les conditions environnementales soient sécuritaires pour la population.

L'ÉTUDE DE LA FONDERIE

Le 20 février 2025, la fonderie Horne annonce publiquement qu'elle

paiera elle-même un programme de biosurveillance qui sera assumé par l'entreprise Intrinsik. Cette dernière fera plutôt des prélèvements d'urine à cinq reprises et un échantillonnage d'ongles d'orteils plus propres selon eux que les ongles de doigts utilisés pour les études de biosurveillance en 2018-2019. Ce seront des employés volontaires et leurs proches qui donneront des échantillons d'urine. D'autres citoyens pourront demander de faire partie de l'échantillonnage.

Lors de cette annonce, le docteur Harmouche, toxicologue, explique que l'échantillonnage des ongles de doigts n'est pas pertinent parce qu'il ne permet pas de différencier l'arsenic organique présent naturellement dans l'environnement et l'arsenic inorganique provenant d'un complexe industriel.

Il faut souligner que le prélèvement d'urine ne permet pas de détecter l'arsenic pendant plus de deux à quatre jours après l'exposition à des émissions provenant de l'usine. Ce test a souvent servi à mesurer l'exposition des employés d'usine afin de voir s'ils ont été contaminés pendant leurs heures de travail. Toutefois, ce test ne permet pas de voir combien d'arsenic s'est fixé dans le corps d'une personne.

Le Dr Harmouche indique que l'échantillonnage à cinq reprises sur une période de dix mois permettrait d'établir une corrélation entre le taux d'arsenic dans l'urine et les émissions provenant de l'usine. Donc, s'il n'y a pas eu



Il faut souligner que le prélèvement d'urine ne permet pas de détecter l'arsenic pendant plus de deux à quatre jours après l'exposition à des émissions provenant de l'usine.

d'exposition à des émissions atmosphériques d'arsenic inorganique provenant de l'usine au moment du test, vous n'aurez pas d'arsenic dans l'urine.

Si vous n'avez aucun arsenic dans votre urine, ils concluront que l'arsenic dans vos ongles d'orteils provient d'une source d'arsenic organique et non pas de la fonderie. Sans chercher à identifier les réserves à ce genre de programme, on peut voir qu'il va y avoir beaucoup de critiques sur les conclusions.

Afin d'appuyer ce genre de test, les dirigeants de l'usine ont déjà souligné qu'ils voulaient répéter l'étude de biosurveillance sur l'urine, qui avait eu lieu autour de 2005-2006. Elle s'était tenue dans le quartier Notre-Dame. Les

résultats avaient été comparés avec un groupe témoin résidant à Évain, soit à une dizaine de kilomètres seulement de la fonderie. On concluait qu'il n'y avait pas de différence entre les deux groupes et que tout était normal. J'ai demandé à quelqu'un au sein de la Santé publique pourquoi on n'avait pas utilisé le même protocole qu'en 2005-2006. On m'a répondu que les études avaient progressé depuis le temps et que nous étions rendus à une autre époque.

LA SANTÉ PUBLIQUE RÉAGIT FORTEMENT

Dans un communiqué officiel, la Dre Omobola Sobanjo (directrice de la Santé publique de l'Abitibi) répond de façon très claire que le programme annoncé n'est pas pertinent.

Docteure Sobanjo définit donc deux conditions essentielles pour justifier la pertinence de mener une nouvelle étude de biosurveillance, ce que ne remplit pas la fonderie Horne.

1. La diminution significative de la moyenne annuelle des concentrations d'arsenic dans l'air ambiant. L'atteinte de la cible de 15 ng/m³ en 2027 représenterait une diminution significative des émissions d'arsenic dans l'air ambiant.

2. La décontamination des terrains du quartier Notre-Dame selon les exigences émises par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Or, seule une fraction des travaux ciblés a été réalisée.

Elle explique que « ces conditions visent une réduction significative et soutenue de l'exposition de la population aux émissions polluantes de l'entreprise et ne sont actuellement pas rencontrées. Ainsi, réaliser des mesures additionnelles de biosurveillance à ce moment n'ajoute vraisemblablement pas d'information utile pour guider notre appréciation de la situation et nos actions de santé publique. Nous considérons que le meilleur moyen de protéger la population des effets potentiels

la santé des contaminants émis par la Fonderie Horne demeure l'atteinte des seuils d'émissions et l'assainissement de l'environnement ».

Cette remarque ressemble beaucoup à celle du comité interministériel de 2004 composé par le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national de santé publique :

« Finalement, le groupe de travail ne croit pas qu'une évaluation de risques de grande envergure soit nécessaire pour améliorer la connaissance de la situation. On dispose actuellement de renseignements suffisants pour affirmer que les émissions d'arsenic dans l'air ambiant doivent être mieux contrôlées à la fonderie Horne. »

POURQUOI UN AUTRE PROGRAMME DE BIOSURVEILLANCE?

La question se pose puisque la fonderie n'a pas encore rempli toutes ses obligations en ce qui a trait à l'autorisation ministérielle imposée par le gouvernement concernant l'arsenic qui se termine en 2028.

Plusieurs hypothèses peuvent être émises. La première qui me vient à l'esprit est que les dirigeants cherchent à prouver que la population n'est pas contaminée par l'arsenic provenant de l'usine, mais bien par d'autres sources, comme l'alimentation et l'eau.

Ceci permettrait de faire une campagne promotionnelle qui la dédouanerait des conclusions des rapports de biosurveillance de la Santé publique. Ceci donnerait une meilleure image corporative et ça permettrait de justifier qu'il n'y a pas d'urgence à atteindre les cibles de l'autorisation ministérielle.

On peut aussi expliquer le tout par une stratégie qui est utilisée par plusieurs entreprises qui est de créer la confusion. En ajoutant des études qui sont contradictoires, on sème le doute, ce qui diminue la confiance dans l'institution. On a vu ce genre de stratégie au niveau des cigarettiers dans les années 80 ou encore dans le dossier du glyphosate.

On peut aussi penser que cette étude pourrait servir lors des séances du recours collectif intenté contre elle et le gouvernement. Elle permettrait d'affaiblir les prétentions des plaignants à propos des impacts négatifs sur leurs conditions de vie provoqués par les émissions de la Fonderie Horne.

La population devra se questionner sur l'indépendance de cette recherche. Nous sommes dans la situation où le pollueur paie pour l'étude. Il y a apparence de conflit d'intérêts. La fonderie ne voudra certainement pas démontrer par ce programme qu'elle contamine la population. ◀

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT)

Le 28 avril : Jour de deuil

L'apport du SCFP

Dès 1983, le directeur de la santé et de la sécurité au travail du SCFP, Colin Lambert, propose une journée en l'honneur des personnes blessées ou tuées au travail. La proposition du métal et mineur de Sudbury, au comité de santé-sécurité du SCFP, est rapidement acceptée.

L'année suivante, c'est au tour des participants du Congrès national du SCFP de se ranger derrière cette idée. Puis en 1986, le Congrès du travail du Canada endosse l'initiative.

Finalement, en 1991, à la suite des pressions des travailleurs et travailleuses, la Chambre des communes adopte un projet de loi faisant du 28 avril le Jour de deuil national en l'honneur des personnes blessées ou tuées au travail (site du SCFP).

Toujours d'actualité... et actualisée

Malheureusement, force est d'admettre aujourd'hui que cette journée d'action et de commémoration reste plus pertinente que jamais, tandis que 95 683 lésions professionnelles ont été recensées en 2023 par la CNESST. De ce nombre, 73 personnes ont perdu la vie lors d'un accident du travail et 137 des suites d'une maladie professionnelle (site de la CNESST).

Avec l'avènement de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, et l'ajout de la notion d'intégrité psychique et de risques psychosociaux, ainsi que la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, il est plus important que jamais de s'assurer que l'employeur s'acquitte de ses obligations. A la mémoire des travailleurs et travailleuses décédés au travail, continuons de prévenir ensemble les décès et les blessures, autant d'origine physique que psychologique!

L'équipe syndicale du 429

sfmm429.qc.ca

 Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP



La page éditoriale

Pierre Dubuc L'important pour le peuple québécois est de saisir politiquement les occasions historiques favorables lorsqu'elles se présentent exceptionnellement.

N'écartons pas trop vite le référendum

Le nouveau premier ministre, Mark Carney, a salué la victoire d'Équipe Canada à la Confrontation des 4 nations comme un symbole de l'unité canadienne face à Donald Trump. Une déclaration qui devrait faire réfléchir le Québec, lorsqu'on sait que son seul représentant au sein de cette équipe était le deuxième gardien substitut.

De quelle unité parle-t-on lorsqu'on voit la première ministre de l'Alberta, Danielle Smith, accepter d'assister à l'inauguration de Donald Trump, refuser d'utiliser le pétrole comme arme pour répliquer aux tarifs et vouloir imposer le passage de nouveaux pipelines sur le territoire des autres provinces, dont le Québec?

Et que dire de Doug Ford, le premier ministre ontarien, qui se proclame « Capitaine Canada », provoque Trump avec l'imposition de tarifs sur les exportations d'électricité de sa province, ce qui, en retour, entraîne le doublement des tarifs de 25 % à 50 % sur les exportations canadiennes d'aluminium, ce qui affecte le Québec. Pénard, « Capitaine Canada » a dû retraiter et retirer sa casquette.

Le « Capitaine Québec », François Legault, n'a guère été plus brillant. Dans un lapsus révélateur, il s'est dit prêt à « donner » à Trump nos ressources naturelles. Il fait son matamore en agitant l'imposition de tarifs sur l'exportation d'aluminium, mais tout en sachant qu'il aurait besoin de l'accord d'Ottawa.

Voilà ce qui en est, à ce jour, de la belle unité de l'Équipe Canada politique.

UNE SEULE ÉCONOMIE

Plus inquiétante que les références sportives est la volonté proclamée de

Carney de transformer l'économie canadienne en « une seule économie plutôt que treize ». Facile de deviner à quoi ressemblera cette « seule économie ». L'économie canadienne est déjà dominée par l'industrie automobile de l'Ontario, largement subventionnée par Ottawa (rappelons-nous des milliards \$ versés lors de la crise économique de 2008) et par l'industrie pétrolière de l'Alberta (la seule économie reconnue par Pierre Poilievre), elle aussi chouchoutée par Ottawa et les banques canadiennes.

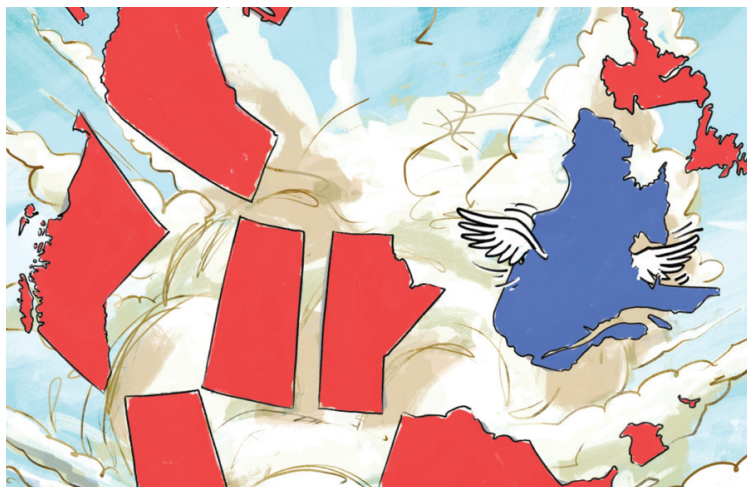
La mesure la plus souvent mentionnée pour parvenir à cette « seule économie » est l'abolition des barrières commerciales entre les provinces. Ailleurs dans ce journal (voir page 3), Pierre Sormany répertorie 37 « exceptions » québécoises au libre-échange transcanadien. Entre autres, sur la langue d'étiquetage, la gestion de l'offre dans le secteur agricole – une concession que les médias anglophones proposent déjà de donner à Donald Trump – le contrôle exclusif de certains secteurs par des entreprises d'État, comme Hydro-Québec ou la SAQ, des normes de sécurité que personne ne remet en cause.

L'ARME DU RÉFÉRENDUM

Le Bloc Québécois s'engage à défendre bec et ongles les secteurs clés de l'économie québécoise (aérospatiale, aluminium, gestion de l'offre, secteur forestier). L'élection d'un grand nombre de députés du Bloc et un gouvernement minoritaire lui faciliteraient la tâche. Mais cela risque d'être insuffisant.

Cependant, le Québec possède une autre arme pour exprimer son opposition à des politiques préjudiciables à ses intérêts : le référendum.

Les commentateurs fédéralistes – et même des souverainistes – condam-



Nous devrions prendre exemple sur les indépendantistes groenlandais. Ils se servent des déclarations de Trump sur l'achat du Groenland pour faire avancer l'idée d'indépendance.

nent la promesse de son utilisation par le Parti Québécois parce qu'il affaiblirait le « front uni » que le Canada doit opposer à la Maison-Blanche. Mais, nous venons de le voir et les événements à venir le confirmeront, il s'agit d'une « unité » de pacotille.

Au contraire, le référendum pourrait être utilisé non pas pour fragiliser l'unité désirée, mais bien pour la renforcer.

UN PEU D'HISTOIRE

Pour y voir plus clair, revenons sur la géopolitique nord-américaine qui prévalait lors du référendum de 1980. Voici un long passage tiré d'un de nos livres.

Le Parti Québécois, qui avait flirté avec les États-Unis et laissé entrevoir que l'alliance projetée pourrait en être une nord-sud, change subitement d'orientation. Le gouvernement Lévesque annonce son intention de mettre un frein au développement de nouveaux barrages hydroélectriques et à la vente d'électricité aux États-Unis, au profit du gaz naturel albertain et de la vente d'électricité aux autres provinces.

À la faveur d'un remaniement ministériel, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Tremblay, est destitué et il quitte le Parti Québécois pour siéger comme indépendant. L'économiste Rodrigue Tremblay s'était fait connaître avec la publication d'un livre prônant un marché commun Québec-États-Unis. Le nationaliste canadien Eric Kierans – le même qui avait orchestré l'expulsion de René Lévesque du Parti libéral – est nommé pour siéger au conseil d'administration de la Société générale de financement (SGF).

Pour tous ceux qui savent décoder ces décisions politiques, le message est clair : le Parti Québécois délaisse l'option états-unienne pour une nouvelle alliance avec le Canada anglais, plus précisément avec l'Ontario. Le Québec offre à l'Ontario une entente « d'égal à égal » pour contrer les plans de balkanisation du Canada qui se retrouvent dans le programme du Parti conservateur et dans le Livre beige du Parti libéral de Claude Ryan.

L'offre n'est pas nouvelle. Déjà, en 1967, lors du célèbre voyage en train qui l'amena à Banff et qui devait marquer sa conversion à l'option indépendantiste, Jacques Parizeau avait déclaré aux hommes d'affaires canadiens-anglais que la seule façon de freiner la balkanisation du Canada était d'accepter les revendications du Québec.

Il dénonçait le mouvement de décentralisation au Canada en faveur des provinces et le fait « de vouloir traduire dans la constitution le mouvement de décentralisation de notre politique économique et sociale que, selon moi, nous avons déjà poussé trop loin ». Pour Parizeau, la seule façon de remédier à la situation était de donner satisfaction aux revendications du Québec, car « les difficultés viennent du Québec et de nulle part ailleurs ».

Ce qui était faux, mais envoyait le signal que le Québec était prêt à s'allier à l'Ontario contre les provinces de l'Ouest. Pour bien signifier qu'il partageait cette opinion, Lévesque a reproduit à l'époque ce discours en annexe d'Option-Québec.

Quelques années plus tard, dans le Livre blanc sur la souveraineté-association, la même thèse est reprise avec l'affirmation que « l'accroissement des pouvoirs et de l'influence du gouvernement central répond aux aspirations de la communauté canadienne-anglaise » (Extrait de *L'autre histoire de l'indépendance* (Éditions Trois-Pistoles, 2003).

NOUVEAU REVIREMENT

Après le refus du Canada anglais d'accepter cette offre d'alliance entre deux nationalismes (canadien et québécois) contre l'Onclé Sam, les souverainistes québécois sont revenus à leurs anciennes amours en appuyant le projet de libre-échange du gouvernement Mulroney.

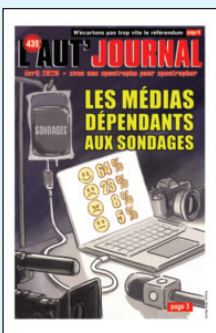
Les nationalistes canadiens-anglais, opposés tout naturellement au libre-échange avec les États-Unis, ont accusé les nationalistes québécois de « trahison ». Pourtant, la responsabilité leur incombait. Ils ont été les plus farouches adversaires du projet péquiste de souveraineté-association.

Ce précédent historique devrait aujourd'hui leur ouvrir les yeux. Dans le contexte de l'opposition à Donald Trump, ils devraient voir d'un autre œil la main tendue par le Québec avec un éventuel projet de souveraineté-association – ou, pour employer une expression à la mode – d'unité entre deux « souverainetés » – appuyée par un référendum. L'alternative étant l'indépendance pure et simple.

L'EXEMPLE GROENLANDAIS

Nous devrions prendre exemple sur les indépendantistes groenlandais. Ils se servent des déclarations de Trump sur l'achat du Groenland pour faire avancer l'idée d'indépendance et arracher des concessions au Danemark. Ils cherchent à tirer profit du grand bouleversement géopolitique en cours.

Comme l'écrivait un analyste de la nouvelle conjoncture mondiale, l'important pour le peuple québécois est de saisir politiquement les occasions historiques favorables lorsqu'elles se présentent exceptionnellement. Il faut cesser de morigéner le Canada, et plutôt regarder l'état du monde dont il dépend. Le pays du Québec peut émerger avec le prochain monde qui viendra. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc
Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville
Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea
Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea
Abonnements
Louis Bourgea
Adjoint administratif
Vyvyan Dorais
Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmasters
Louis Bourgea
Mathieu Roy
Collaboration spéciale
Simon Banville
Boris
Claude Charron
Robin Philpot

Campagne de soutien

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

La langue

Critique du rapport Dubreuil (1)

À constat frileux, mesures frileuses

Charles Castonguay

Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française, a déposé fin novembre un rapport au titre imposant : « **Le français comme langue commune. Comprendre le recul, inverser les tendances** ». Mais on n'y trouve rien sur le recul du français comme langue commune. Et rien de valable sur l'assimilation, fidèle reflet du statut d'une langue à l'extérieur du foyer. De sorte que les recommandations du commissaire n'inverseront rien de fondamental non plus.

Avec ses documents préparatoires, *Études complémentaires* et *Recension des écrits et cadre théorique* qui élabore jusqu'à une théorie du changement, le rapport Dubreuil fait près de 400 pages. Tout un appareil pour accoucher d'une souris. À commencer par un constat qui comporte d'importantes bévues.

UNE APPROCHE SOUS INFLUENCE

L'analyse des groupes linguistiques et de l'assimilation publiée par l'Office québécois de la langue française (OQLF) en mai dernier était incohérente et incomplète (voir « Encore un bilan vaseux », *L'aut'journal*, novembre 2024). C'est pourtant en ces termes que l'on délibère d'habitude de la langue.

Le commissaire, lui, tourne carrément le dos à ces deux aspects. La raison est manifeste. Sa recension des écrits regorge de références à Jean-Pierre Corbeil et consorts, et son cadre théorique régurgite plusieurs de leurs thèses. Décevant que Dubreuil se soit laissé encorbeiller de la sorte.

Il s'abstient notamment de répartir les déclarations de langue d'usage principale à la maison en trois groupes « mutuellement exclusifs » : francophones, anglophones et allophones. Dans *Le français en déclin?* (Del Busso, 2023), Corbeil conspuait en effet cette approche, qui associerait chaque per-

sonne « à une seule langue d'usage ». Minable sophisme.

LA VRAIE NATURE DES GROUPES LINGUISTIQUES SIMPLIFIÉS

Lorsqu'aux déclarations du français comme langue principale unique on additionne la moitié des déclarations du français comme langue principale à égalité avec l'anglais, le tiers des déclarations du français à égalité avec l'anglais et une tierce langue, etc., on ne détermine rien d'autre que le degré d'utilisation du français comme langue principale à la maison. Sans couper personne en deux. Ni en trois. Ni en associant chaque personne à une seule langue.

Ce n'est qu'un raccourci courant – et commode – d'imaginer une population fictive issue des mêmes simplifications, et composée de trois groupes distincts, sans bilingues ni trilingues. Le degré d'usage du français comme langue principale parmi la population réelle égale alors le poids des « francophones » au sein de cette population imaginaire. Cela rend parfois la chose plus facile à saisir. Où, donc, est le mal?

Répartir de la même façon les déclarations de langue maternelle en trois catégories s'entend pareillement. À la différence près que cela concerne le degré d'utilisation du français au foyer par les répondants dans leur petite enfance.

L'ASSIMILATION, CONNAÎT PAS

Corbeil repousse l'assimilation comme « indicateur clé pour suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec ». Dubreuil refuse « l'idée qu'il existerait un indicateur clé qui permettrait à lui seul d'établir le bilan de santé du français au Québec ». Ça frise le plagiat. Corbeil analyse quand même l'assimilation, quoique de façon tout croche. Dubreuil ne fait que l'effleurer. De travers.

Au moins Dubreuil ne prétend pas, comme le fait Corbeil, que le français



Dans le rapport du commissaire à la langue française on ne trouve rien sur le recul du français comme langue commune. Et rien de valable sur l'assimilation, fidèle reflet du statut d'une langue à l'extérieur du foyer.

Photo : CANVA

peut très bien reculer au privé, tout en se portant à merveille au public. Le commissaire insiste au contraire sur la porosité entre sphères publique et privée : « [L]e fait d'utiliser une langue à la maison peut [donner] une idée de la force d'implantation de cette langue dans l'espace public. À l'inverse, le fait d'adopter une autre langue que sa langue maternelle à la maison [c'est-à-dire l'assimilation] est un phénomène intéressant qui indique souvent [...] que cette autre langue a été adoptée dans l'espace public. »

Bref, l'assimilation témoigne du statut des langues en public. Or, aujourd'hui elle sonne comme jamais l'alarme quant au recul du français sur ce plan. Le commissaire s'abstient néanmoins de s'en servir pour dynamiser son constat. Ahurissant.

Comme Corbeil, Dubreuil passe par conséquent sous silence l'assimilation à l'anglais des jeunes adultes de langue maternelle française à Montréal. Qui va croissant depuis vingt ans. Tant et si bien que pour la première fois depuis la période 1971-1986, entre

2016 et 2021 le bénéfice global que le français tire de l'assimilation a reculé au Québec, comparé à celui qu'en tire l'anglais. C'est le signe par excellence du début de la fin, et le commissaire regarde ailleurs.

La *Charte de la langue française* enjoint à l'OQLF et, par extension, au commissaire de faire le point sur l'assimilation. Ce n'est pas la première fois que l'on fait fi d'un pareil mandat. En 2001, la commission Larose en avait fait autant. Ce qui ne disculpe en rien Dubreuil, pour qui l'assimilation ne figure même pas parmi les indicateurs linguistiques « les plus pertinents ».

UN SUIVI INCOMPÉTENT DES RECENSEMENTS

Comme Corbeil et affiliés, le commissaire analyse les données des recensements de 1971 à 2021 comme si elles étaient comparables, alors que des modifications apportées au questionnaire ont provoqué des ruptures majeures de comparabilité en 1991, 2001 et 2011. Toujours comme Corbeil, Dubreuil note seulement qu'une nou-

velle modification a causé une rupture semblable en 2021 – d'importance toutefois bien moindre.

D'autre part, Dubreuil exclut de son suivi le recensement de 1986, source indispensable d'information sur une période fort tendue. En particulier, le bilan global du français en matière d'assimilation a reculé en 1986 jusqu'à son minimum historique. Et le poids des francophones, langue maternelle, a atteint en 1986 son maximum. Le commissaire avance ainsi à tort les années 1980 comme début du déclin de ce poids.

Il affirme ensuite que le déclin du poids du français, langue d'usage principale à la maison, « ne survient qu'au début des années 2000 ». L'étude exhaustive *Incidence du sous-dénombrement et des changements apportés aux questions de recensement sur l'évolution de la composition linguistique de la population du Québec entre 1991 et 2001* (OQLF, 2005) a démontré qu'en réalité, ce déclin a commencé dès le début des années 1990.

LE FRANÇAIS RECOULE DEPUIS NON PAS DEUX, MAIS TROIS DÉCENNIES

Le commissaire se goure de façon semblable quant au français, langue de travail. Il affirme que le français décline dans ce domaine « à partir des années 2000 ». Cependant, au contraire des données de Statistique Canada en la matière, celles de l'OQLF remontent aux années 1970. Et signalent un recul du français au travail depuis 1989.

Qu'il s'agisse de langue à la maison ou au travail, cela fait trois bonnes décennies, donc, que le français recule. On se souviendra que dès 1996, Michel Plourde, ex-président du Conseil de la langue française, et Josée Legault avaient voulu prévenir Lucien Bouchard et Louise Beaudoin de cette tendance nouvelle. Dubreuil n'en perçoit néanmoins que deux : « [L]e recul du français observé au cours des deux dernières décennies n'est pas de nature conjoncturelle », a-t-il averti en conférence de presse. Et comment! Un suivi adéquat de sa part aurait accentué l'urgence d'agir. De manière décisive. ◀



Critique du rapport Dubreuil (2)

De grossières erreurs d'appréciation

Charles Castonguay

Dans son rapport de novembre dernier (voir ma précédente chronique), Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française, explique l'amélioration initiale de la situation du français, qui s'étend selon lui de 1971 jusqu'en 2001, par le « départ d'une part importante » d'Anglo-Québécois et par la « Charte de la langue française », « qui a rehaussé le statut du français ». D'où, sans doute, « la capacité croissante du français, à partir des années 1970, à attirer de nouveaux locuteurs [comme langue parlée le plus souvent à la maison] principalement issus de l'immigration francophone [sic] ».

Par contre, « [à] partir du début des années 2000, le pouvoir d'attraction du français n'est plus suffisant pour maintenir son poids ». D'autre part, « la bonne tenue de l'anglais depuis le début des années 2000 s'explique par sa capacité élevée à recruter de nouveaux locuteurs, principalement au sein de l'immigration ».

Peuchère! À ce compte, l'assimilation serait assurément un des indicateurs « les plus pertinents » de la situation linguistique. Sinon son « indicateur clé »!

Ce constat accuse de gros travers. Sidérant, que Dubreuil nourrisse le débat sur la langue avec de pareilles balivernes.

Profit global réalisé par voie d'assimilation selon le statut d'immigration, Québec, 2021*

	Anglais	Français
Immigrants	110 963	206 558
Non-immigrants	124 580	15 305

* Les langues maternelles et d'usage doubles et triples ont été réparties de façon égale entre les langues déclarées.

RECUL INITIAL DU POUVOIR D'ATTRACTION DU FRANÇAIS

Le pouvoir d'assimilation du français n'a jamais, au grand jamais, été « suffisant pour maintenir son poids ». Même qu'entre 1971 et 1986, le français est devenu globalement déficitaire en matière d'assimilation. Cela découle d'une anglicisation croissante des francophones et d'un affaiblissement du pouvoir d'attraction du français vis-à-vis de l'anglais parmi les allophones nés au Québec – conséquences probables du libre choix de la langue de scolarisation, qui a prévalu jusqu'au milieu des années 1970.

L'IMMIGRATION FRANCO-TROPE : UN FACTEUR PLUS PUISSANT QUE LA LOI 101

Dans son explication de l'augmentation initiale du poids du français, Dubreuil a raison d'évoquer l'exode de Québécois anglophones. Cependant, l'exode n'a battu son plein qu'entre 1966 et 1981. Il s'est dégonflé après le référendum perdu de 1980 et le coup de force constitutionnel de 1982, alors que Dubreuil voit le français croître jusqu'en 2001.

Quant à la Charte, elle n'a pas stimulé le pouvoir d'assimilation du français auprès des immigrants autant que Dubreuil ne le laisse entendre. Encore comme Corbeil, il passe sous silence à cet égard ma monographie *L'assimilation linguistique : mesure et évolution 1971-1986* (Conseil de la langue française, 1994), qui démontre que cette hausse émane d'abord et avant tout d'une mutation profonde de l'immigration allophone.

À partir de 1971, celle-ci est devenue majoritairement francotrope, c'est-à-dire préalablement orientée vers le français (de langue créole, arabe, espagnole, etc.). Cela a hissé la part du français dans l'assimilation des immigrants allophones au-dessus de 50% dès la toute première cohorte à majorité francotrope, immigrée en 1971-1975, soit

avant même que la Charte ne soit adoptée. La préférence accordée à la connaissance du français dans la sélection des immigrants depuis 1978 a ensuite assuré le maintien d'une majorité francotrope jusqu'à aujourd'hui.

Corbeil et René Houle (OQLF, 2013) ont d'ailleurs estimé que parmi les immigrants allophones dans la région de Montréal ayant adopté le français comme langue d'usage à la maison, une nette majorité, soit 62%, l'avait adopté comme tel avant d'arriver au Québec. Voilà qui confirme la contribution du facteur francotrope – et révisé à la baisse le pouvoir d'attraction du français en sol québécois. Depuis 2013, Corbeil enterre ce 62%, afin d'entretenir l'illusion d'une efficacité élevée de la Charte en matière d'assimilation. Un suivi averti de la situation ne saurait ignorer ce petit jeu.

L'EFFICACITÉ CIRCONSCRITE DE LA CHARTE

Ma monographie démontre en outre qu'en plus du facteur francotrope, seules les dispositions scolaires de la Charte ont contribué à augmenter sensiblement le pouvoir d'assimilation du français parmi les nouveaux arrivants allophones, cette fois tant anglo-tropes que francotropes. Cela ne concerne donc que la minorité d'immigrés qui arrivent au Québec à l'âge scolaire ou préscolaire.

DES FACTEURS DE CROISSANCE DE L'ANGLAIS NÉGLIGÉS

Quant à « la bonne tenue de l'anglais depuis le début des années 2000 » – euphémisme pour la première hausse du poids de l'anglais que le Québec n'a jamais connue depuis que les recensements existent! –, cela ne s'explique aucunement par sa capacité élevée d'assimilation « principalement au sein de l'immigration ». Notre tableau montre qu'en réalité, le bénéfice que l'anglais tire de l'assimilation est plus élevé parmi les non-immigrants. Pour la simple et bonne raison que la puissance

d'assimilation de l'anglais parmi les non-immigrants écrase de plus en plus celle du français à mesure que progresse l'assimilation des francophones eux-mêmes à l'anglais.

D'autre part, dans le sillage de l'abandon en 1993 de l'affichage commercial en français seulement, mesure phare de la loi 101, et du deuxième référendum perdu de 1995, les pertes migratoires de l'anglais au profit du reste du Canada sont devenues après 2001 quasiment nulles. Par surcroît, à partir de l'arrivée de Jean Charest au pouvoir en 2003, le nombre annuel de nouveaux immigrants – et, partant, de nouvelles recrues potentielles pour l'anglais – a explosé. Que Dubreuil, co-auteur du remarquable *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec* (Boréal, 2011), ne relève pas ce facteur déterminant de la « bonne tenue » de l'anglais est proprement renversant.

CETTE ASSIMILATION QUE LE COMMISSAIRE NE SAURAIT VOIR

Le recul du français est devenu si flagrant que tout suivi le moins honnête ne peut que le constater. Le commissaire en a profité pour écarter tout bonnement de ses analyses les déclarations de langues multiples. Sous ce rapport, il s'est contenté de souligner, toujours à l'instar de Corbeil, la complexification de la situation, la montée du bilinguisme, du plurilinguisme, etc.

Or, après d'incessantes modifications apportées au questionnaire de recensement, les déclarations de deux ou trois langues maternelles ou d'usage à égalité n'ont fait que revenir en 2021 précisément au même niveau qu'en... 1986. D'autre part, en choisissant de les écarter, le commissaire a accouché d'un suivi dilué, erroné et démobilisateur.

Les déclarations de deux ou trois langues à égalité ne sont pas à prendre à la légère. Elles représentent une transition naturelle entre l'usage principal d'une langue et l'usage principal d'une autre. Les ignorer compromet le suivi adéquat du degré d'usage des langues, et de leur poids, ainsi que la juste appréciation du phénomène d'assimilation. Choisir par-dessus le marché de ne même pas analyser l'assimilation condamne à gesticuler en direction d'un « renforcement de l'anglais par rapport au français pour pratiquement tous les indicateurs [qui] semble découler d'une asymétrie structurelle qui permet à l'anglais de maintenir son poids ou de l'accroître au fil du temps ».

Mais d'où provient donc cette mystérieuse « asymétrie structurelle » qui renforce le poids de l'anglais vis-à-vis du français et dont tout le reste découlerait? De rien d'autre que de la domination à cent pour cent décisive de l'anglais sur le français en matière d'assimilation en milieu de vie québécois. Le rapport Dubreuil se devait de le reconnaître et de bien l'analyser. ◀



L'économie

La filière éolienne au Québec

Un gouffre financier

Claude Charron

« Dans les 10, 20, 30 prochaines années, les entreprises vont se battre pour avoir de l'énergie propre et vont être prêtes à payer le gros prix. Ça veut dire qu'on peut, dans les prochaines années, développer en masse d'éolien, puis revendre ça à profit. » (François Legault, Rimouski, 4 septembre 2024.)

Pourtant, depuis que l'on a confié à l'entreprise privée le développement de la filière éolienne, il y a 25 ans, Hydro-Québec a toujours revendu « ça » à perte et tout indique que cette tendance non seulement se poursuit, mais s'accroît.

DE JUTEUX PROFITS

En effet, la CAQ a annoncé l'ajout de 10 000 MW d'énergie éolienne supplémentaire d'ici 2035, dont les principaux bénéficiaires seront encore les promoteurs privés au détriment de l'intérêt public.

Jusqu'ici, pour une production de 4 000 MW, ceux-ci ont pu engranger de juteux profits à peu de risque. En tenant compte des contrats de gré à gré et du cadeau de 2,7 milliards \$ d'Hydro-Québec pour défrayer le coût des sous-stations et le câblage des éoliennes, ce sont plus de 10 milliards \$ en subventions directes, qui ont profité à la filière. Un manque à gagner pour Hydro-Québec, qui estime que, d'ici 15 ans, ces pertes atteindront 25 milliards \$.

Les profits de la rente éolienne qu'entrevoit M. Legault devront attendre. Et longtemps! Les 5^e et 6^e appels d'offres récemment retenus pour un total de 2 700 MW coûteront à Hydro-Québec de 12 à 14 sous/kWh. Cet achat, à un prix de vente moyen de 8 sous/kWh sur les marchés, se traduirait par des pertes annuelles de 300 à 400 millions \$, si les projets passent l'étape du BAPE, une simple formalité, voire un automatisme pour les promoteurs.

L'obligation pour les MRC d'investir des millions \$, si elles veulent jouir des subventions éoliennes est une autre formalité; les populations sont mises devant un fait accompli sans véritable possibilité de recourir à un processus référendaire. De transférer des fonds publics vers le privé est un risque qui ne fait pas partie de la description de tâches de nos élus.

Hydro-Québec a annoncé l'amorce de trois mégaprojets totalisant 5 000 MW en partenariat avec le privé et les Premières Nations. Prévus en territoires non organisés, M. Sabia, pdg d'Hydro-Québec, invoquant l'économie d'échelle et l'incontournable acceptabilité sociale, qui fait défaut dans la vallée du Saint-Laurent, n'a dit mot quant à la rentabilité de ces nouveaux approvisionnements, alors que les coûts des matériaux, du transport, de la main-d'œuvre et des taux d'intérêt connaissent une hausse vertigineuse depuis la fin de la pandémie.

UNE ÉNERGIE EXCÉDENTAIRE

L'énergie éolienne en production actuellement demeure toujours excédentaire, commandée alors que nous étions et que nous sommes toujours en surplus historique d'électricité.

Ce n'est que récemment que le gouvernement a créé une pénurie artificielle d'énergie électrique en octroyant des blocs importants d'énergie à des firmes multinationales énergivores souvent étrangères au détriment des entreprises d'ici et en signant des contrats d'approvisionnement avec les États-Unis qui, de surcroît, doivent obligatoirement inclure 40 % d'énergie éolienne.

Depuis une dizaine d'années, 10 % de notre facture d'électricité sert à payer une partie de la dette éolienne qui, en plus, contribue à la baisse des transferts d'Hydro-Québec vers le Trésor public. Plutôt que d'investir dans nos infrastructures et dans nos programmes sociaux, nos élus font le choix de maintenir les promoteurs éoliens sous respirateur artificiel et de subventionner les Américains pour qu'ils puissent continuer à consommer à moindre coût.



Photo : CANVA

Cette marche forcée de l'éolien industriel nous place devant le plus grand scandale financier de l'histoire du Québec, un vaste détournement légal de fonds publics vers le privé.

UN SCANDALE FINANCIER

Cette marche forcée de l'éolien industriel nous place devant le plus grand scandale financier de l'histoire du Québec, un vaste détournement légal de fonds publics vers le privé, orchestré par nos gouvernements successifs de façon délibérée et systématique.

Les milliards \$ engloutis dans cette filière sont autant d'occasions ratées, des coûts d'opportunité qui auraient pu contribuer à améliorer notre qualité de vie plutôt que de nous appauvrir et de traumatiser inutilement les populations riveraines sises à l'ombre de ces éoliennes géantes.

Tous ces nouveaux projets autorisés à la hâte nécessiteront jusqu'à 5 000 km de nouvelles lignes de transport partout au Québec pour rejoindre les villes. Un immense défi environnemental et paysager fragilisant les écosystèmes, enlaidissant la Belle Province et contribuant davantage à la dette éolienne.

Cette nouvelle capacité éolienne aura également un effet majeur sur la fiabilité et la sécurité du réseau de distribution d'Hydro-Québec déjà mal en point; l'équilibrage est une opération complexe et délicate, qui devra être renforcée par l'ajout d'équipements de contrôle sophistiqués et coûteux.

Doit-on cesser d'accorder des blocs d'énergie à des firmes énergivores que l'éolien, non fiable et non stockable, ne peut combler?

La transition énergétique ne serait-elle pas mieux servie par des programmes d'efficacité énergétique, consolidant en plus des milliers d'emplois, alors que les emplois permanents dans l'éolien sont subventionnés à hauteur d'un million \$/année/emploi?

Doit-on remettre en question les contrats d'exportation à long terme de nos énergies renouvelables, une ressource limitée et vulnérable aux aléas climatiques?

Plutôt que de subventionner les MRC et les municipalités par le biais de l'éolien privé, pourquoi ne pas contribuer directement au développement régional en s'affranchissant de la dette éolienne?

Le gouvernement a toujours acquiescé aux demandes de l'industrie éolienne pour qui le profit est le motif principal. Il est maintenant temps de répondre aux valeurs et aux aspirations des citoyens.

Il est donc légitime, nécessaire et vital d'exiger un moratoire immédiat sur tout développement éolien, la fin de la propriété privée de nos ressources énergétiques, la restauration de la démocratie dans nos municipalités par la tenue de référendums obligatoires. Un vaste débat sur le développement et l'avenir énergétique du Québec s'impose d'urgence. ◀

L'auteur est membre du Comité des riverains des éoliennes de l'Érable. (CRÉÉ)

LUCIE ROBERT

Études québécoises : de quel Québec et de quelles études est-il question?
Dirigé par Robert Dion et Martine-Emmanuelle Lapointe
PUM, 2024

Northvolt : Appel à la prudence et à la transparence

Dans un contexte de grande incertitude pour le projet Northvolt Six marqué par la faillite annoncée de la société mère, nous appelons les gouvernements fédéral, provincial et municipal à faire preuve de retenue et de discernement avant d'envisager de nouveaux projets industriels sur le site concerné.

Nous déplorons la perte de biodiversité causée par un projet dont la viabilité est plus incertaine que jamais. Dès l'annonce du projet, nous avons, avec de nombreux alliés, réclamé la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'ensemble du projet afin que toutes les dimensions de celui-ci soient étudiées avant toute prise de décision.

La situation actuelle démontre clairement la nécessité de respecter les mécanismes de protection de l'environnement et de consultation citoyenne dont s'est doté le Québec. Il est impératif de reconnaître que le BAPE est un outil essentiel qui ne doit pas être contourné.



Photo : CANVA

Pour les prochaines étapes, nous exhortons le gouvernement à tirer des leçons de cette situation et à mettre en place des processus décisionnels qui garantissent une réelle prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux, dans l'intérêt de la santé des enfants et de l'ensemble de la population.

Le 12 mars, et bien que l'entreprise affirme que la filiale nord-américaine soit toujours solvable, le groupe Mères au front – Rive-Sud, qui participe aux discussions du comité de liaison mis sur pied par Northvolt en avril 2024, a été informé que Northvolt a pris la décision de suspendre indéfiniment les travaux du comité.

Concrètement, nous demandons :

- Une surveillance accrue et un contrôle rigoureux du ruissellement des contaminants vers la rivière, phénomène aggravé depuis le début des travaux et source de préoccupations croissantes.

- L'assurance que la qualité de l'eau et de l'air sera maintenue, afin de protéger la population et l'environnement.

- Une consultation transparente et inclusive des experts, des groupes d'intérêt et de la population avant toute prise de décision concernant l'avenir du site.

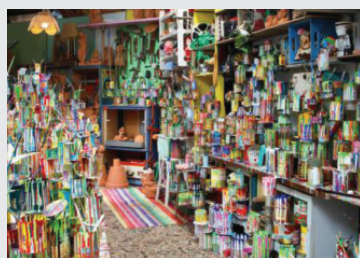
- Le respect des engagements pris de compenser les milieux naturels perdus et en particulier les milieux humides dans un délai rapproché et en collaboration avec les citoyens. ◀

MÈRES AU FRONT

Le Sujet collectif

Le syntagme « littérature et culture québécoises » résulte d'une sorte de synthèse de l'hétérogène, construite par les disciplines du savoir, dans la mesure où l'adjectif fait intervenir le politique et l'identitaire dans une catégorie esthétique. Et comme tel, cet adjectif est en crise.

La question se pose donc de savoir si, en tant que pratique moderne, conçue par des sociétés élitaires, les « études québécoises » ont encore une fonction dans nos sociétés postmodernes qui remettent en question l'existence même du Sujet collectif.



En ce sens, la fin du Sujet collectif résulte de la dissolution des grands systèmes d'interprétation qui entraînent une sous-information narrative et l'émergence d'une histoire sans sujet, et la perte de référence au temps humain.

Ce qui remplace la synthèse de l'hétérogène, fondatrice du récit historique, comme le suggère Paul Ricœur, est la représentation de l'hétérogène non synthétisé : le quoti-

dien sans événement, c'est-à-dire la tranche de vie sans perspective et sans point de vue, mais aussi, sur le plan de la recherche, notamment de la recherche sur la culture, les travaux qui visent la déconstruction du sens à travers l'analyse des discours existants plutôt que dans la construction de discours nouveaux.

L'hégémonie d'une sorte de transcendance historique paraît ainsi avoir été renversée par la perte du sacré où ne survivent désormais, comme le rappelait le sociologue Michel Freitag, que le pluri-, le multi-, l'éphémère, le circonstanciel, l'incertain, le précaire voire l'errance, le partout et le n'importe où.

Telle qu'elle se présente à l'époque contemporaine, la déconstruction du Sujet est le plus souvent celle d'un sujet déjà historicisé. Qu'advient-il des Sujets qui ne sont pas encore advenus à l'histoire, dont

la reconnaissance est toujours et encore problématique et qui, de ce fait, se trouvent exclus de la pensée?

L'entreprise de Pierre Nora (Les lieux de mémoire) a déjà montré le lien entre les événements fondateurs et le récit comme identité narrative. On voit bien que, dans les recherches contemporaines, la synthèse de l'hétérogène, a fortiori de l'objet culturel national, fait problème et soulève de nouveaux enjeux épistémologiques. ◀

La politique québécoise

La droite veut tirer profit de la crise

Legault cherche à faire oublier ses échecs

Sylvain Martin

Depuis janvier dernier, nous vivons une période de turbulence politique et économique, due au délire tarifaire de Donald Trump. Le monde entier fait face à une administration américaine en plein délire, qui crée sa propre réalité de la politique et de l'économie mondiale et qui, il faut le dire, met en déroute la plupart des gouvernements.

Pas facile de gérer au quotidien des relations avec le président du pays le plus puissant de monde, qui a décidé, sans le moindre respect pour ses interlocuteurs, de revoir toutes les façons de faire établies depuis des dizaines d'années afin de tout mettre à son avantage et à celui de ses amis milliardaires.

Et, surtout, de justifier tous ces changements par des mensonges et des demi-vérités. Pour certains analystes, ce serait la « recette Trump » : dire et faire une chose et son contraire, inonder les médias de déclarations de tout acabit, répéter tellement de faussetés qu'elles deviennent des vérités pour son auditoire, les tenants du « MAGA » (Make America great again), le tout sans le moindre respect des autres et de façon hargneuse, en prenant bien soin de démolir toute personne qui ose le contredire.

UNE MARCHÉ À TÂTONS

De notre côté de la frontière, tout le monde y va de sa recette pour faire face aux attaques et aux changements de cap répétés de l'administration Trump. On a entendu des politiciens et des analystes affirmer qu'il faut répondre dollar pour dollar aux tarifs douaniers de Trump, qu'il faut négocier au plus vite un nouvel accord de libre-échange Canada/États-Unis. Certains disent avec le Mexique, d'autres sans.

Notre « bon » premier ministre, M. Legault, s'était même avancé en disant publiquement où il était prêt à

faire des concessions dans une éventuelle renégociation de l'accord commercial. Des élus de tous les niveaux de gouvernement sont allés rencontrer les élus américains pour leur livrer le message que les tarifs douaniers seraient tout aussi dommageables au peuple américain qu'au peuple canadien, espérant pouvoir influencer Trump.

Certains analystes plus pessimistes ont évoqué le fait que le Canada ne peut pas gagner dans un bras de fer économique contre les États-Unis. En fait, personne ne sait quelle est la solution au phénomène Trump. Tout le monde marche à tâtons.

NOTRE « BON PAPA » LEGAULT

Malgré tout ce brouhaha, certains tentent de tirer profit de la situation. Comme le dit le proverbe, « à quelque chose malheur est bon ». Des politiciens au Canada ont su ou du moins ont essayé de tirer profit de tout ce tumulte. On n'a qu'à penser à Doug Ford, qui a déclenché une élection hâtive, prétextant avoir besoin d'un mandat fort pour faire face à Trump, alors qu'il n'a pas à y faire face, il n'est pas le premier ministre du Canada.

Le premier ministre Legault aimerait bien, quant à lui, que ce tumulte politique et économique fasse oublier à tout le Québec les échecs de son gouvernement en santé, en éducation, l'échec probable du projet Northvolt et sa mauvaise gestion des finances publiques, comme dans le cas de SAAQclic, pour n'en citer que quelques-uns. En fait, il aimerait bien redevenir notre « bon papa » Legault du temps de la pandémie.

Au niveau fédéral, les libéraux ont su tirer leur épingle du jeu et profiter des attaques de l'équipe Trump et de l'arrivée de Mark Carney pour se présenter comme le meilleur parti politique, qui saura défendre les intérêts du Canada et jusqu'à maintenant, ça fonctionne.



Personne ne sait quelle est la solution au phénomène Trump. Tout le monde marche à tâtons.

Photo : CANVA

Il faut rendre à César ce qui appartient à César : le gouvernement du Parti libéral fédéral joue bien ses cartes. Tout ce beau monde de politiciens et politiciennes a été un peu opportuniste et c'est de bonne guerre. Comme je le dis souvent : reprocher à un politicien d'être opportuniste, c'est comme reprocher à un poisson de nager dans l'eau. Ça n'a pas de sens, c'est dans leur ADN de faire ça!

Pour ma part, ce n'est pas tellement l'opportunisme de nos élus que je crains, mais plutôt celui dont nos amis de la droite ne manqueront pas de faire preuve dans cette tourmente politique et économique. Et c'est déjà commencé!

NOS « AMIS » DE LA DROITE

On n'a qu'à se souvenir, lors des premières menaces tarifaires de Trump, que nos bons analystes de droite ont tôt fait de ramener dans le discours public qu'on n'aurait jamais dû enterrer les projets de pipeline et de port méthanier, que c'est une erreur que les gauchistes avaient faite et qu'il fallait vite ressusciter tous ces beaux projets.

J'ai également entendu, en entrevue, le représentant d'une association patronale réclamer au gouvernement,

comme mesure d'aide pour ses membres, leur bonne vieille solution miracle : des baisses d'impôts et de taxes.

Nos bons médias ne sont pas en reste. J'ai lu un papier où on faisait mention que le gouvernement fédéral, pour faire face aux défis qui se présentent devant le Canada, devait assainir les finances publiques. L'article avait pour titre « Où le gouvernement du Canada pourrait couper pour faire des économies? » et on y proposait quelques pistes, comme l'abolition du régime de soins dentaires, l'abolition de la prestation canadienne pour les personnes handicapées, le remplacement du CELI pour l'achat d'une première maison par autre chose.

On y fait également mention que l'élimination graduelle du crédit d'impôt pour contribution à un fonds de travailleurs et le report de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans sont deux mesures que le gouvernement Harper avait tenté de mettre en place, mais qu'elles avaient été annulées par le gouvernement Trudeau.

On reconnaît là le bon vieux discours de droite simpliste qui se résume à « il faut couper! c'est la seule façon d'avoir de bonnes finances publiques ». Il ne faut surtout pas parler, par exem-

ple, de l'idée que tout le monde paie sa juste part d'impôts, notamment en tentant d'éliminer l'évasion fiscale. En passant, à la lecture de cet article, je me suis demandé si ce n'était pas un publi-reportage pour le Parti conservateur de Poilievre. Il semble que non.

UNE SEULE CERTITUDE

Malheureusement, je crains fort que nous ne soyons qu'au tout début de tous ces vieux discours de droite. Je n'ose pas imaginer le Canada géré par un gouvernement Poilievre. Ce serait comme confier une banque de sang à un vampire.

J'aimerais dire à tous ceux qui seront tentés par les politiques simplistes de droite que personne ne sait vraiment ce qui va se passer dans les prochains mois ou les prochaines années. Si Trump va au bout de son idéal économique, ça n'augure rien de bon pour l'économie québécoise et canadienne. Personne ne sait combien de temps peut durer une crise économique, que risque d'engendrer la politique économique trumpiste.

Les entreprises sont sans patrie et si, pour leur survie, elles doivent réduire leurs activités ou se relocaliser aux États-Unis comme le veut Trump, elles le feront. En fait, la seule certitude que nous avons, c'est que ce sont les travailleuses et les travailleurs qui en feront les frais.

Quand le malheur économique frappe la classe ouvrière, notre seule bouée, c'est l'espoir que l'État interviendra pour stimuler l'économie et que nous aurons un filet social fort pour nous soutenir le temps de la tempête. L'an 2025 marque le cinquième anniversaire de la pandémie, on se souvient tous des moments difficiles que nous avons collectivement passés.

Mes bons amis de la droite, n'oubliez pas que c'est grâce à l'intervention de l'État et à notre filet social que la pandémie a été moins pénible économiquement pour l'ensemble de la société, y compris pour vous. ◀

L'auteur est syndicaliste

**LE LABYRINTHE ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS
COMMENT S'Y RETROUVER ?**

UN GRAND DOSSIER DU MONDE OUVRIER À LIRE!

En savoir plus : ftq.qc.ca/monde-ouvrier

La politique internationale

Un rappel de l'histoire coloniale britannique du Canada

Trudeau à Londres ou l'ombre de la conscription

Robin Philpot

DU DÉJÀ VU

En se rendant à Londres à l'invitation du premier ministre britannique, Keir Starmer, pour le sommet européen sur la guerre en Ukraine, le premier ministre du Canada en sursis, Justin Trudeau, a, malgré lui, fait un brillant rappel de l'histoire coloniale et militaire britannique du Canada. Sa rencontre avec le roi et chef d'État canadien, Charles III, en a ajouté une couche, démontrant ainsi l'état factice de la souveraineté du Canada.

Le sommet de Londres a donné naissance à un plan militaire pour l'Ukraine, qui comprend la création d'une « coalition des volontaires » (une référence à la « coalition of the willing » de George W. Bush pour l'Irak) pour y déployer des troupes de « dissuasion ». Nous sommes des « volontaires » et y participerons en y envoyant des troupes, dit Trudeau.

En même temps, les États-Unis suspendent l'aide militaire à l'Ukraine, après avoir montré la porte au président Zelensky, et cherchent à négocier directement avec la Russie.

Au lieu de pousser des cris d'orfraie sur « l'indécence » du président américain actuel, mieux vaut rappeler la politique américaine, lors des deux dernières conflagrations générales ayant commencé en Europe. Celle de 1914-1918 et celle de 1939-1945.

1914-1918

Les États-Unis resteront en dehors du conflit jusqu'en 1917, malgré les appels à l'aide répétés des Britanniques et des Français. La stratégie américaine consistait à attendre pour cueillir la manne lorsque ses « amis » et « alliés » seraient complètement épuisés et exsangues. Cette stratégie a réussi pour Washington.

Le Canada, toujours colonie britannique, a été embrigadé dès le début, puisque c'est Londres qui dictait la politique étrangère et militaire du Canada. Pour cette guerre européenne, Ottawa imposera la conscription en 1917, provoquant ainsi une crise, surtout au Québec. Le 1^{er} avril 1918, un peloton de soldats canadiens tira sur une manifestation anti-conscription dans la basse-ville de Québec, tuant quatre personnes.



Photo: Britannica

L'adhésion au commandement général de l'OTAN pourrait entraîner la France, même contre sa volonté, dans une escalade qui pourrait aboutir à une conflagration générale, puisque la stratégie de « l'Europe dans l'OTAN est celle des États-Unis ». – C. de Gaulle

1939-1945

Washington se comporte de la même façon. Après l'attaque de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941 – deux ans et trois mois après le début de la guerre contre l'Allemagne nazie – Roosevelt déclare la guerre au Japon le lendemain, mais pas à l'Allemagne. C'est Adolphe Hitler et Benito Mussolini qui déclareront la guerre aux États-Unis, le 11 décembre, en solidarité avec le Japon.

Bref, Washington entre dans cette guerre mondiale à reculons. Il agira de même avec son allié soviétique. Washington et Londres attendront longtemps avant de s'engager sérieusement sur le continent européen afin de

cueillir la manne lorsque leur « allié » soviétique serait épuisé et exsangue.

Le Canada, en revanche, fidèle à son statut d'ancienne colonie, se joint à sa métropole, la Grande-Bretagne, déclarant la guerre à l'Allemagne, le 10 septembre 1939. Ottawa imposera la conscription en 1942, après avoir promis de ne pas l'imposer et après un plébiscite biaisé contre le Québec, ce qui provoquera une autre grave crise au Québec.

SOS CHARLES DE GAULLE

L'actuelle administration américaine, qu'on personnalise à tort en criant Trump ceci et Trump cela, ne fait qu'emprunter une page du manuel stratégique des États-Unis à l'égard des guerres européennes.

Les dirigeants européens, en revanche, qui se sont sciemment inféodés aux volontés de l'administration américaine précédente en abandonnant une politique étrangère indépendante de Washington, marchent aveuglément vers une autre conflagration, cette fois avec la Russie, en refusant d'apprendre des erreurs désastreuses du 20^e siècle en Europe. Et de répondre Justin Trudeau : « La guerre, Yes Sir! »

Ils n'ont rien appris du général Charles de Gaulle, qui n'a jamais permis que son pays soit inféodé à qui que ce

soit. Un exemple suffit : le 7 mars 1966, de Gaulle fait part aux Américains de son intention de quitter le commandement intégré de l'OTAN. Son raisonnement est limpide :

• L'adhésion au commandement général de l'OTAN pourrait entraîner la France, même contre sa volonté, dans une escalade qui pourrait aboutir « à une conflagration générale », puisque la stratégie de « l'Europe dans l'OTAN est celle des États-Unis ».

• La France tient à disposer d'elle-même, chose indispensable pour croire en son rôle et être utile aux autres; une telle volonté est « incompatible avec une organisation de défense ».

C'est Sarkozy qui mettra fin à cette politique gaulliste en réintégrant le commandement de l'OTAN, le 11 mars 2009, décision on ne peut plus symbolique de l'inféodation de l'Europe.


Pour le Québec, se rappeler cette décision de 1966 du général de Gaulle conduit inéluctablement à son « Vive le Québec libre » du 24 juillet 1967, mais aussi à son expulsion du Canada.

En ces temps inquiétants, pour le Québec et pour l'Europe, on a beaucoup à apprendre de celui qui a mené son pays à la libération de l'Allemagne nazie tout en veillant farouchement à son indépendance du monde anglo-saxon dominant. ◀


Les BLEUS

répondent


PRÉSENT




24/7




**Beau temps/
mauvais temps**



**En cas
d'urgence**



Partout



30

SYNDICAT DES
COLS BLEUS
REGROUPÉS DE MONTRÉAL

Le mouvement des femmes

Pour une société respectueuse et accueillante

La laïcité

Marie-Claude Girard

La création d'un comité d'étude sur le respect des principes de la loi 21 et sur les influences religieuses, par le gouvernement du Québec, est fort à propos.

Au-delà de sa contribution indéniable au respect de la liberté de conscience des citoyens, à l'égalité entre les sexes, à la neutralité religieuse de l'État et à la séparation de l'Église et de

l'État, la laïcité de l'État contribue aussi à une société plus respectueuse et accueillante. Voici pourquoi.

LE QUÉBEC, UNE SOCIÉTÉ PLURIELLE

Le Québec est une société plurielle en ce sens qu'elle embrasse la diversité en termes de religion, de groupes sociaux, de valeurs et de pouvoirs politiques, où différents groupes ont le même droit de se développer librement

et de s'engager dans le processus politique.

Dans un monde où les conflits culturels et religieux abondent, où l'antisémitisme et l'islamophobie resurgissent, où la méfiance envers les convictions politiques d'autrui ostracise, il est primordial que les employés de l'État n'affichent aucune préférence politique, culturelle ou religieuse lors de la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens.

Imaginez, par exemple, l'inconfort qu'aurait une citoyenne de confession juive d'être servie par un représentant de l'État arborant un keffieh palesti-



Photo : CANVA

Selon la Cour suprême du Canada, la neutralité religieuse doit être incarnée par les représentants de l'État, lorsqu'ils agissent dans le cadre de leurs fonctions.

nien, d'un citoyen d'origine ukrainienne d'être servi par une représentante de l'État affichant son appartenance à l'Église orthodoxe russe, d'une citoyenne d'origine afghane ou irannienne d'être servie par un représentant de l'État montrant ses accointances avec un islam rigoriste et, cela même si on leur assure la neutralité du service offert.

La laïcité de l'État permet d'atténuer ces possibles inconforts en éliminant toute apparence de conflits d'intérêts, une façon de rendre la société plus respectueuse et accueillante. La laïcité de l'État, comme socle de la vie en société, favorise ainsi l'adhésion et la contribution de tous à la société québécoise.

LA COUR SUPRÊME

S'ajoutent à cela nos obligations légales. Selon la cour suprême du Canada, la neutralité religieuse doit être incarnée par les représentants de l'État, lorsqu'ils agissent dans le cadre de leurs fonctions. Lorsqu'ils professent, adoptent ou favorisent une croyance à l'exclusion des autres, toujours dans le cadre de leurs fonctions, il y a matière à discrimination par l'entremise d'une exclusion, d'une distinction ou d'une préférence fondée sur la religion.

Toujours selon cette cour, l'objectif de la neutralité est de faire en sorte que l'État demeure – en fait et en apparence – ouvert à tous les points de vue, sans égard à leur fondement spirituel. En n'exprimant aucune préférence, l'État s'assure de préserver un espace public neutre, sans discrimination et libre de contraintes, de pressions et de jugement en matière de spiritualité, à l'intérieur duquel les citoyens bénéficient d'une véritable liberté de croire ou de ne pas croire.

Un espace public neutre tend, selon elle, à protéger la liberté et la dignité de chacun. En plus de promouvoir la diversité, l'obligation de neutralité reli-

gieuse de l'État relèverait d'un impératif démocratique.

LE DROIT DES FEMMES À L'ÉGALITÉ

Rappelons aussi qu'en assurant la neutralité religieuse des fonctionnaires en position d'autorité, la loi 21 apporte un jalon essentiel au droit des femmes à l'égalité. La laïcité de l'État est une des conditions *sine qua non* pour mettre fin aux inégalités qui touchent les femmes telles que promues par les grandes religions monothéistes. En s'assurant de la neutralité religieuse de l'État, la laïcité protège certains lieux publics de l'influence des pratiques religieuses sexistes auprès de ses citoyens.

La promotion de la laïcité fait d'ailleurs partie des stratégies féministes pour contrer les fondamentalismes religieux. En effet, selon l'Association pour les droits de la femme et le développement, les activistes des droits des femmes de l'Amérique latine, sans aucune exception, de même qu'une très grande majorité des activistes d'Europe occidentale, ont nommé la laïcité de l'État comme la mesure la plus urgente qui soit afin de prévenir le renforcement des fondamentalismes religieux.

C'est aussi ce que réclament des Afghanes, des Iraniennes, des Saoudiennes et de nombreuses autres femmes vivant sous le joug de théocraties pour défendre leurs droits.

Rappelons-le, l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur phare de la société québécoise.

Il est ainsi fort heureux que les travaux du comité d'étude, qui visent à renforcer la laïcité des institutions étatiques et à préserver le modèle de laïcité choisi par le Québec, contribueront aussi, ce faisant, à consolider le droit des femmes à l'égalité ainsi que le caractère respectueux et accueillant de la société québécoise. ◀

LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

SOCLE DU DROIT DES FEMMES À L'ÉGALITÉ

PAR CHRISTIANE PELCHAT

PRÉFACE DE PAULINE MAROIS

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

M^e Christiane Pelchat vient d'être nommée codirectrice du Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

INDISPENSABLE

MENACES CONTEMPORAINES

à l'égalité des sexes au Québec

PAR MARIE-CLAUDE GIRARD

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Le point d'orgue

Rencontre avec le dramaturge et comédien Simon Boudreault

Dis-moi ce que tu es, je te dirai ce que tu dis

Olivier Dumas

Dans sa nouvelle pièce de théâtre, « Dis-moi ce que tu es, je te dirai ce que tu dis », Simon Boudreault pulvérise avec jubilation nos malaises sociétaux.

Diplômé en interprétation de l'école de théâtre professionnel du collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse (promotion 1998), l'artiste a démontré au cours des décennies sa polyvalence : comédien, improvisateur, marionnettiste, auteur et metteur en scène.

Il a joué à la télévision, participé à la Ligue nationale d'improvisation (LNI). En 2005, il a cofondé la compagnie Simoniaques Théâtre, en plus, depuis 2020, de porter le chapeau de directeur artistique de la compagnie de marionnettes le Théâtre de l'Œil.

Dans une entrevue diffusée sur les ondes de la Radio Télévision Belge Francophone (RTBF) en 1978, l'écrivain Romain Gary considérait l'humour « comme une question d'hygiène respiratoire ». Une telle philosophie rejoint celle de l'univers de *Dis-moi*.

En 2009, *Sauce brune* (que Boudreault a écrite et dirigée à Montréal et en tournée au Québec) s'attaquait au tabou de l'utilisation « excessive » du sacre. Au Centre du Théâtre d'Aujourd'hui, le dramaturge s'impose avec des créations remarquées comme *Soupers*, *D pour Dieu?*, sans oublier *As If (Tel Quel)*, reprise au Théâtre Duceppe.

Artiste en résidence au Théâtre La Licorne, Simon Boudreault expose nos comportements erratiques en ces temps de frictions idéologiques. Il y a orchestré *Comment je suis devenu musulman et je suis un produit*.

Coproduction du Théâtre La Bordée et du Théâtre Niveau Parking (tous deux à Québec), ainsi que Simoniaques Théâtre (Montréal), *Dis-moi ce que tu es, je te dirai ce que tu dis* suscitera les rires grinçants. La succession de tableaux illustre une époque où le dialogue s'égare et les préjugés s'entremêlent.

Également interprète de sa partition, Simon Boudreault a confié cette fois-ci la mise en scène à Lorraine Côté (dont j'ai vu en 2006 sa brillante relecture d'*En attendant Godot*, de Samuel Beckett). La distribution comprend également Marie-Josée Bastien (directrice artistique du Théâtre Niveau Parking), Charles-Étienne Beaulne,

Gaïa Cherrat Naghshi et Hugues Frenette.

D'abord à l'affiche du Théâtre La Bordée à Québec, *Dis-moi ce que tu es* se déplace sur les planches de La Licorne à Montréal en avril prochain.

RETOUR SUR LA GENÈSE DE L'ŒUVRE

Au bout du fil, à quelques jours de la première dans la capitale, l'homme de théâtre revient sur la genèse de sa nouvelle œuvre scénique, qui s'inscrit en continuité avec ses précédentes réalisations. « C'est une réflexion sur les codes sociaux. J'aime exposer les terrains glissants des accommodements raisonnables ou déraisonnables », précise-t-il en refusant toute posture moralisatrice.

Chacun des 13 tableaux s'amorce avec une didascalie qui « nous informe sur les lieux et l'atmosphère ». Le premier, l'un des plus savoureux, « Être fan », donne le ton. Nous assistons à une rencontre entre une jeune romancière à succès (Lydia Bien-Aimée-Grandbois) et un potentiel lecteur (Jocelyn). D'abord curieux et admiratif, ce dernier en vient à la questionner insidieusement et à scruter sa vie intime.

Tout au long de cet échange de plus en plus acrimonieux, l'homme revient sur les nombreuses polémiques qui ont ébranlé le monde artistique : Claude Jutra (« peut-on encore écouter *Mon oncle Antoine* ou *Kamouraska* sans penser aux accusations »), Marcel Proust et Simone de Beauvoir (sur certaines mœurs qui n'ont rien à voir avec la pérennité de leurs œuvres littéraires), ou encore Marlon Brando (pour le viol de l'actrice française Maria Schneider lors du tournage du *Dernier tango à Paris*).

« Les individus sont contradictoires. Mes personnages ne sont jamais blancs comme neige. » À preuve, les échanges entre les deux protagonistes d'« Être fan » où Jocelyn se montre « intrusif dans sa quête de validation à une époque où sont jetées des œuvres devenues indissociables de la vie privée des créateurs. Je pense à la défunte nouvelliste Alice Munro, prix Nobel de littérature 2013, qui est accusée (après sa mort) d'avoir fermé les yeux sur les abus sexuels commis par son ancien mari sur sa fille ».

Le dramaturge suscite la réflexion, à savoir par exemple « si les écoles de cinéma peuvent se permettre d'enseigner aujourd'hui Woody Allen (dont Boudreault a grandement apprécié les longs-métrages *Crimes et délits* et *Harry*



Parmi d'autres absurdités de « Dis-moi ce que tu es, je te dirai ce que tu dis », soulignons celles où un postulant pour un emploi se promène avec un sac sur la tête par refus d'être jugé sur son apparence.

dans tous ses états). Je trouve souvent les positions extrêmes louches. J'apprécie davantage les nuances ».

DES SITUATIONS AMBIGÜES

Dans une autre des meilleures séquences, quatre patientes et patients attendent dans un CLSC. Or, un coordonnateur leur apprend que leur thérapeute, Natasha Saint-Denis, leur a menti sur son identité (elle a prétendu avoir des origines atikamekw).

Pour cette situation tragicomique, Simon Boudreault s'est penché sur la controverse autour de l'autrice-compositrice-interprète Buffy Sainte-Marie, dont l'héritage autochtone a été remis en question en 2023 dans un reportage de la CBC. Les « révélations » ont entraîné notamment son exclusion de l'Ordre du Canada.

« Elle aurait monétisé son identité, un geste condamnable en soi, mais en même temps, son implication active au cours des décennies a permis une large conscientisation des enjeux autochtones. Comme auteur, j'aime les situations ambiguës, mais je ne donne pas de réponses. »

Parmi d'autres absurdités de *Dis-moi ce que tu es, je te dirai ce que tu dis*, soulignons celles où un postulant pour un emploi se promène avec un sac sur la tête par refus d'être jugé sur son apparence et où un retraité cherche à se réinventer par des moyens extrêmes (il vend même des sculptures de bouchon de liège en ligne sur Etsy).

Simon Boudreault compare son approche à celle d'un peintre pointilliste

(technique aussi appelé néo-impresionnisme ou divisionnisme, qui consiste à juxtaposer des points de divers couleurs pour créer une vision d'ensemble). Le « Tableau glissant » démontre sa maîtrise de la comédie de mœurs. Dans la cuisinette d'un bureau d'entreprise, un projet de voyage en Afrique entraîne une série de malentendus sur l'emploi de certains mots de peur d'offenser autrui. Même le « pâte chinoise » passe au tordeur de l'ironiste.

« J'aime quand tout le monde a tort. Rire de certaines situations nous détend. L'un des personnages de « Je suis un produit », Jeff (présenté comme « un gai *bitch* sans filtre ») tenait des propos odieux. Pourtant, le public s'en amusait plutôt que s'offusquer », témoigne le créateur. Parmi les artistes qu'il apprécie particulièrement, citons l'actrice-scénariste française Agnès Jaoui (*Le Goût des autres*), l'auteur américain David Mamet et des plumes d'ici (François Archambault, Catherine Léger).

À disséquer nos ambiguïtés en cette ère de polarisation, Simon Boudreault craint-il la censure? « Les directeurs artistiques, comme Philippe Lambert (Licorne) ou Michel Nadeau (Théâtre La Bordée) m'ont toujours fait confiance. Ils savent quand ça grince ou coince. Mes premiers lecteurs sont souvent plus *game* que moi. »

Dis-moi ce que tu es sera à l'affiche du Théâtre La Licorne (Montréal) du 1^{er} au 26 avril 2025.

Pour plus d'informations : <https://theatrelalcorne.com/pièces/dis-moi/>

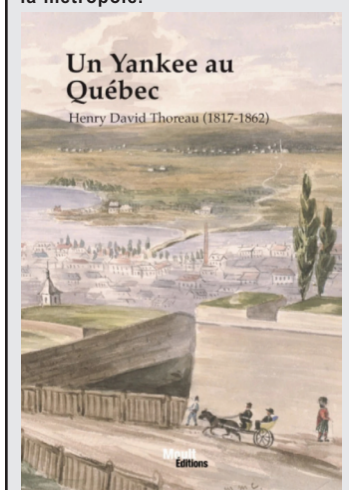
Un Yankee au Québec

À travers les remarques péremptoires, les détails du voyage [de Thoreau au Québec] sont néanmoins intéressants pour la qualité des descriptions aux accents ethnographiques, même s'il manque à Thoreau des éléments contextuels pour véritablement comprendre. [...] Thoreau apprécie surtout la flore et les cours d'eau des lieux qu'il explore, de même que la culture de ceux et celles qui y ont pris racine, même si, à son grand malheur, on n'y trouve, apparemment, ni tarte ni pudding!

C'est également le moment où a lieu le séjour qui rend sa description intéressante : Thoreau effectue le périple presque vingt ans après le passage du théoricien et homme politique Alexis de Tocqueville (1805-1859) en Amérique, en 1831.

Ce voyage a donné lieu à la mise en œuvre d'une abondante production de textes et lettres où réflexion politique et lyrisme se côtoient, permettant de mesurer comment le contexte social évolue et le visage du territoire change.

En 1850, le Bas-Canada et le Haut-Canada sont nouvellement réunis dans une même entité et la population compose avec les séquelles des rébellions mâtées de 1837; pas surprenant que Thoreau n'ait croisé que des militaires et des regards fuyants dans la métropole.



Il ne le sait pas, mais les lieux qu'il visite seront bientôt métamorphosés lentement par le cours de l'histoire : le progressiste Institut canadien de Québec vient d'être fondé (1848), le régime seigneurial sera aboli (1854), une explosion démographique aura lieu. Bien des années plus tard, le « vortex étranger » qu'il explore sera une destination touristique prisée et la population qui l'habite sera métissée et ouverte culturellement, prospère, moderne, scolarisée.

Relire ce récit, c'est ouvrir une fenêtre sur un moment de notre histoire : comment les colons français se sont implantés sur le territoire et ont adopté certaines inventions locales, comment l'organisation des villages a été pensée pour la survie, comment les événements politiques et conflits entre les anciennes métropoles ont eu des conséquences jusque dans le creux des terres, malgré un océan et des décennies de distance. Thoreau n'aura vu que le versant le plus doux de cette nature riche, mais au climat exigeant, puisqu'il voyage au mois de septembre. ◀

MÉLISSA THÉRIAULT

Un Yankee au Québec
Henry David Thoreau
Moult éditions, 2024

En m'abonnant je défends la liberté de presse

:-)

Le temps de lire

Le gouvernement Lévesque (tome 3), de Jean-Charles Panneton

Souverainistes quand ça ne compte pas

Simon Rainville

La crise actuelle entre le Canada et les États-Unis aura tôt fait d'avoir des conséquences sur les relations Québec-Canada. Depuis deux siècles, chaque crise d'envergure qui a secoué le Canada a nuï au Québec. Si le mouvement indépendantiste joue correctement ses cartes, il pourrait cependant déjouer ce pronostic.

Afin de réfléchir un peu, retournons à la débandade péquiste des années 1980-1985 avec le livre *Le gouvernement Lévesque. De l'éclatante victoire de 1981 au beau risque*, de Jean-Charles Panneton (Septentrion). L'ouvrage s'ouvre sur les lendemains de la défaite référendaire. Lévesque et les siens ne font pas de véritable *post mortem* de la campagne. Aucune réflexion sérieuse ne sera tenue sur la question référendaire, le processus, la campagne (que plusieurs ont qualifiée d'amateur) et le pouvoir démesuré d'Ottawa sur Québec.

On retourne simplement gouverner. Gouverner quoi? Une province, sans émoi. On normalise ainsi la situation : un référendum est au fond une élection comme une autre et la défaite n'est pas d'une autre nature. Même les plus intransigeants, comme Camille Laurin, demandent que l'on reprenne les négociations constitutionnelles à partir des revendications traditionnelles du Québec.

LE DÉNI DU RÉEL

Justement, l'idée des deux peuples fondateurs, le cœur des revendications historiques du Québec, n'est clairement plus (l'a-t-elle déjà été?) partagée par l'ensemble des Canadiens et encore

moins par le PLC. Mais le Québec s'accroche à cette vue de l'esprit, à cette idéologie de compensation, comme le disait Maurice Séguin, même si Trudeau répète, dès la défaite du 20 mai 1980, que le Canada n'est qu'un seul peuple aux multiples racines. Malgré le rapatriement de la constitution, l'enchâssement de la charte des droits et la promotion du multiculturalisme, le PQ tient le cap.

Dans tout le troisième tome de Panneton, le déni qui habite la branche autonomiste des ministres péquistes est manifeste. Ils se sentent trahis – on parlera même de la Nuit des longs couteaux comme d'un événement ignoble alors qu'il s'agit de la realpolitik la plus simple.

Ils sont abasourdis de constater que le beau risque de Mulroney se termine exactement de la même façon que la « discussion constitutionnelle » avec Trudeau, comme si changer de premier ministre allait changer les intérêts d'un pays. De l'intérieur du système fédéral, les péquistes cherchent des solutions à un problème créé précisément par ce système. Lévesque continue de prétendre que la Constitution de 1867 donne de facto un droit de veto au Québec, interprétation que la Cour suprême rejettera, bien sûr, à l'unanimité en 1982.

Mais voilà, le Canada était le pays de Lévesque : il demeurait canadien-français. Il répétait sans cesse en privé, avant 1980, que la souveraineté-association était une « nouvelle Confédération », comme on peut le lire dans les deux premiers tomes publiés par Panneton. Cette idée est reprise publiquement sans ambages à compter de 1980. Lévesque espère, dit-il, « un renouvelle-



La crise entre le Canada et les États-Unis est une occasion historique à ne pas manquer. C'est le bon moment pour être indépendantiste. Plus la crise perdurera, plus les travers insolubles de la Constitution canadienne réapparaîtront au grand jour.

ment substantiel du fédéralisme ».

Le politologue détaille les débats, les tergiversations, les valse-hésitations du PQ jusqu'au « beau risque » de 1984, qui fera éclater au grand jour l'impossible pari et le gouvernement lui-même. C'est long, c'est triste, c'est gênant. Lévesque jure que la prochaine élection portera sur la souveraineté-association, puis il se rétracte... mais à moitié. Puis il veut enlever le « trait d'union », puis le remettre, pour mieux arrêter de parler de souveraineté.

L'ATTENTE DES CONDITIONS GAGNANTES

On nous vend toujours l'idée – et c'est le cas aussi dans ce tome – que Lévesque agissait ainsi parce qu'il était un grand démocrate qui voulait représenter le poulx de son peuple. Cela ne l'a pourtant pas empêché de menacer constamment le Congrès national de

démissionner, si tel point – par exemple, la tenue d'un référendum dans le prochain mandat – du programme n'était pas retiré et de mettre de l'avant des mesures socioéconomiques impopulaires.

Faire de la probité péquiste la seule raison de cet attermoïement relève du déni. J'y vois surtout une forme de « confort et d'indifférence », pour reprendre la formule consacrée, et, disons-le, de peur du pouvoir, de peur de la prise de décision, de peur de forcer l'irréconciliable.

De leurs propres aveux, les négociateurs étaient mal préparés pour la discussion constitutionnelle qu'ils jugeaient pourtant essentielle. Il faut dire que Lévesque parle encore, après le rapatriement de 1982, de « nos amis d'en face » du Canada et de « certains accidents de parcours constitutionnels » qu'a permis la Grande-Bretagne en rétrocedant la Constitution. J'ai vu plus combatif.

Panneton décrit sur de longues pages l'apparition de tous les arguments en faveur de la remise du projet indépendantiste aux « conditions gagnantes » et aux « dernières chances ». Tout cela se déroule au moment où Lévesque fait plus de place aux anciens unionistes, aux « bleus », dans son gouvernement. Un autonomisme pépère quand ça compte, un souverainisme quand ça ne compte pas, devient alors la devise péquiste.

Le lendemain du rapatriement était bien le moment où l'indépendantisme aurait dû se montrer le plus virulent, malgré l'opinion publique. Les Québécois auraient pu ne pas les réélire. La politique péquiste aurait pu être d'aller jusqu'au bout de la logique indépendantiste et laisser le PLC se pendre avec sa corde réformiste. Mais ce n'est pas arrivé. Et ça ne s'est pratiquement plus reproduit depuis 40 ans.

Une fois décidé qu'il n'y aura pas de référendum dans le prochain mandat, le

PQ de Lévesque peut y aller de belles montées indépendantistes, sachant que ça n'implique rien, que le réel n'est pas en jeu. Ainsi, même si Lévesque n'a de cesse de fustiger le système fédéral et de rappeler « l'urgence vitale de réaliser la souveraineté-association » après 1982, il n'en appelle pas moins à la réforme du Canada.

SOVERAINISTES QUAND ÇA COMPTE

En filigrane du débat constitutionnel des années 1980-1985, il y a la terrible crise économique, qui force le PQ à sabrer dans le modèle québécois et dans l'État-providence. Le gouvernement péquiste – et Parizeau au premier chef – sait que la centralisation de la fédération rend moins efficace sa lutte pour redresser ses finances, mais il se contente de le dire publiquement du bout des lèvres.

Puisque c'est bien de cela dont il s'agit : la « chicane constitutionnelle » est en fait une lutte entre nations, qui a des répercussions colossales sur le quotidien des Québécois. Mais nous y sommes si habitués que nous ne voulons plus le voir et les politiciens intériorisent cet état de fait. Quarante ans plus tard, il est consternant de voir le gouvernement Legault et le Bloc québécois appeler à serrer les coudes avec nos « partenaires » canadiens pour contrer les États-Unis.

On nous dit – et Lévesque le disait déjà – qu'il faut agir ainsi parce que les Québécois ne sont pas prêts pour l'indépendance. À plusieurs reprises, c'était pourtant l'establishment du parti qui ralentissait les volontés des membres du PQ de l'époque Lévesque. Comment s'étonner ensuite que ceux-ci ne cherchaient plus à convaincre les récalcitrants? Cette histoire se répète depuis.

Il faut être souverainistes quand ça compte et comprendre que le Canada n'est aucunement notre pays. Contrairement à ce que disait Lévesque en 1984, l'indépendance n'est pas notre « suprême police d'assurance » parmi un éventail de choix politiques. Elle est la seule solution aux problèmes que le Canada nous impose.

La crise entre le Canada et les États-Unis est une occasion historique à ne pas manquer. C'est le bon moment pour être indépendantiste. La crise suscitera nécessairement des discussions sur l'unité canadienne, le front commun des provinces commençant déjà à se fissurer. Plus la crise perdurera, plus les travers insolubles de la Constitution canadienne réapparaîtront au grand jour.

Contrairement à ce que prétend Panneton, pour qui le rapatriement de 1982 représente « la première fois » où le Québec « se voit imposer [...] un fédéralisme canadien centralisateur », chaque crise internationale a servi de prétexte au gouvernement fédéral de s'arroger de nouveaux pouvoirs, comme ce fut le cas lors des deux guerres mondiales et de la crise des années 1930. Cette fois-ci ne sera pas différente. ◀

Simon Rainville
Épilogue de Yvan Lamonde

L'INDÉPENDANCE
pour mettre fin
à l'anormalité
du Québec

LES ÉDITIONS DU RENOUVEAU QUÉBÉCOIS

À LIRE ABSOLUMENT

L'INDÉPENDANCE

*pour mettre fin
à l'anormalité du Québec*

PAR SIMON RAINVILLE

Éditions du Renouveau québécois
20 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Le mouvement pacifiste

Les Artistes pour la paix 2025

Femmes de diverses origines

Pierre Jasmin

C'est à la Maison Ludger-Duvernay (Société Saint-Jean Baptiste de Montréal) que Femmes de diverses origines s'est vu remettre un hommage bien senti de la part des Artistes pour la Paix, prononcé par Barbara Guy. Notre tradition d'accorder des hommages spéciaux à des artistes ou de nommer des Amis des Artistes pour la Paix en solidarité s'est instaurée en février 2009.

Chantal Ismé et Sonya Ben Yahmed (respectivement en troisième et première places à partir de la gauche) ont répondu avec deux discours vibrants et représentatifs de leurs luttes pour un monde plus juste, à l'éloge bien senti que leur a servi Barbara Guy (à droite sur la photo).

« Cette année, c'est avec bonheur que nous décernons cet hommage aux Femmes de diverses origines. Le prix pour l'année 2024 des Amis des Artistes pour la Paix est remis en solidarité à ce réseau de groupes et de féministes natives du monde entier en union contre le dominant patriarcal, l'inégalitaire capitalisme, l'asservissant colonialisme, la bêtise de la guerre et toutes les formes d'oppression sévissant sur notre joyau terrestre commun.

Les Artistes pour la Paix admirent et reconnaissent votre détermination et votre engagement à rendre notre monde meilleur et nous engageons

notre solidarité à vous accompagner dans les années à venir, qui s'annoncent, hélas, conservatrices et hostiles envers l'immigration. »

Ce collectif montréalais de femmes représentant la diversité des cultures œuvre bénévolement depuis 2002 à l'organisation d'activités, telle que la Journée internationale des droits de la femme, mobilisant parfois des milliers de membres et de supporteurs. Le Comité du 8 mars des Femmes de diverses origines est une de leurs invitations à se mobiliser ensemble pour militer et ouvrir les consciences au contexte mondial particulièrement mauvais, désavantageux et nuisible à l'épanouissement des femmes et opposé à l'amélioration de leurs conditions de vie, qui demeurent souvent désastreuses et misérables.

Femmes de diverses origines fait partie des organisations fondatrices de l'Alliance internationale des femmes et est fière d'avoir accueilli avec peu de moyens autres que l'empathie et l'amour, un collectif de près de 400 femmes venues de 32 pays du monde pour partager des expériences et tisser des liens en vue d'appesantir l'impact des actions. Cela se passait en août 2010 sous le couvert de l'humilité délicate et de la force tisserande qui caractérisent la féminité méprisée et bafouée, allant des viols aux assassinats qui sévissent et prolifèrent en ce monde.

Pour recevoir ce prix, deux membres de Femmes de diverses origines,



28 février, quatre femmes de l'organisme Femmes de diverses origines, dont leurs deux porte-paroles, avec Barbara Guy du conseil d'administration des APLP à droite.

qui s'en étaient fait les porte-voix lors du contre-sommet de l'OTAN à Montréal.

CHANTAL ISMÉ

Jeune fille exilée de son Haïti natale vers les États-Unis, qui tentait simplement de comprendre (à l'aide de livres) les raisons subjacentes à autant de peur et de misère, pour éventuellement planifier le sauvetage de cet État-nation, si cher aux cœurs de ses parents et de ses ascendants.

Un brin de femme en devenir, détachée des liens familiaux encadrants et rassurants afin de « sauver sa vie », menacée par le simple fait d'avoir conservé en secret quelques bouquins pouvant l'aider à identifier les problèmes pour mieux corriger l'avenir. Les âmes aussi précieuses et sensibles se réfugient souvent dans la prière et laissent des traces au travers de mots entrelacés de manière poétique ou des coups de pinceau s'opposant à un avenir décoloré.

Lire Chantal Ismé est un voyage qui bouleverse le cœur et affaile les commisesures des lèvres. Qu'avons-nous fait ou laissé faire pour en venir à une telle inhumanité deviendra le sujet de sa propre chaire de recherche, qu'elle tentera de remplacer par... où doit-on recommencer?

Devenue adulte, elle arrive au Canada, où elle consacra sa vie à comprendre, pour rectifier. Deux fois maître en études urbaines ainsi qu'en développement urbain et régional, diplômée en génie électromécanique et titulaire d'une double majeure en littérature française, son bagage académique en impose.

Au-delà d'un curriculum professionnel chargé, son étonnante implication bénévoles retient l'attention et touche. Cette jeune femme engagée sensibilisera, sur un parcours de plus de 20 ans, jeunes et femmes aux bouleversantes problématiques liées aux violences sexuelles, au sein du mouvement communautaire de Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLÉS), où elle a travaillé durant neuf années.

Engagée dans la lutte avec Femmes de diverses origines depuis 2010, fondatrice de la Coalition haïtienne au Canada contre la dictature en Haïti, membre de divers C.A. dont celui de la Maison d'Haïti, de Hoodstock à Montréal-Nord, elle s'implique dans la gauche haïtienne et québécoise à travers les Nouveaux Cahiers du socialisme dont elle est membre du comité de rédaction.

Internationaliste, elle s'intéresse au développement des communautés et prête main-forte aux luttes d'ailleurs par le biais du Groupe de recherche et d'initiative pour la libération de l'Afrique. Ce fascinant tracé d'influences culmine aux postes de présidente du C.A. du Mouvement contre l'inceste et le viol, ainsi qu'à la CLÉS.

Exemple fascinant et attendrissant d'une intégration parfaite à la communauté québécoise et à ses valeurs, le souci des autres de Chantal Ismé, s'il demeure attaché à son Haïti natale, dépasse toutes les frontières pour convaincre les autres des vertus de l'entraide, du respect et à la plénitude que confèrera un monde enfin pacifié. Son leadership et sa capacité d'action sont inégalés du fait de sa détermination à

bâtir et à léguer un monde d'amour plutôt que d'abus.

LA DOCTEURE SONYA BEN YAHMED

Jeune et généreuse militante d'origine tunisienne, arrivée à Montréal il y a sept ans, elle est née et a grandi en Tunisie, où s'est forgé son sens aigu de la justice et de l'équité. Jeune femme passionnée par l'art, la littérature et les langues, elle se distingue par son engagement multidimensionnel en faveur de la justice sociale.

Sonya est chercheuse et doctorante fraîchement graduée de l'Université de Montréal. Ses travaux multidisciplinaires, à la croisée de la sociologie, des études sur le genre et de la communication, abordent les questions de violence, de pouvoir, de genre, de corps, de langage et de mobilité, dans une perspective décoloniale éclairée par l'intersectionnalité.

Ses recherches s'appuient sur des terrains réalisés en Tunisie, au Liban et au Québec. Brillante, cette jeune femme a reçu de nombreux prix de reconnaissance de son excellence académique. Sonya a cumulé différents postes dans les milieux universitaire et communautaire, notamment celui de coordination d'une Recherche Action Participative, d'assistantat de recherche et d'enseignement de cours à l'université et d'experte en éducation jeunesse. Sa feuille de route présente un nombre impressionnant de publications et de communications scientifiques.

L'alliage de sensibilité artistique et de rigueur académique se reflète dans son parcours de militante, lui donnant une approche innovante et interdisciplinaire, combinant sciences et réflexion artistique. Artiste engagée, libre, ses écrits poétiques et sa prose, qu'elle partage généreusement lors de lectures publiques, sont marqués par une volonté de transformation sociale.

Militante convaincue, active et pugnace, cette jeune femme s'implique au sein de mouvements et de groupes féministes, anticapitalistes, décoloniaux et propalestiniens. En Tunisie, elle a entre autres longuement milité au sein de l'Association tunisienne des femmes démocrates et du mouvement social Manich Msamah, ainsi que dans de nombreux groupes formels et informels au Québec, tels FDO, Tadamon, etc.

Elle incarne la combinaison rare d'une pensée profonde et d'une pratique créative et courageuse qui œuvre pour l'émancipation intellectuelle et pour des actions concrètes en faveur d'un monde juste et égalitaire. Elle est une source d'inspiration et un espoir que le flambeau de la transformation sociale et de la paix juste restera allumé et vivant.

Chantal Ismé et Sonya Ben Yahmed, les Artistes pour la Paix, vous remercient d'accepter cette reconnaissance au nom du mouvement Femmes de diverses origines. ◀



UN SYNDICAT POUR TOUT LE MONDE

 **UNIFOR**
lesyndicat | Québec
uniforquebec.org



 **28 avril**
jour de deuil

La
SÉCURITÉ
c'est ta **VIE**

 **Syndicat des technologues d'Hydro-Québec**

 **syndicat des employés de métiers d'Hydro-Québec**

L'APARTÉ AVEC ÉLORA

SIMONBANVILLE.COM
PATREON.COM/BANVILLE



www.simonbanville.com 9332025



www.simonbanville.com 9342025



www.simonbanville.com 9352025



www.simonbanville.com 8902025